

— États financiers

et notes aux états financiers

Table des matières

| | | | | | |
|----|--|-----|--|-----|---|
| 79 | Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière | | Compte du régime de pension de la fonction publique | | Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada |
| 80 | Certificat d'investissement | 119 | États de la situation financière | | |
| | Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public États financiers consolidés | 120 | États du résultat global | 193 | États de la situation financière |
| | | 120 | États des variations des capitaux propres | 194 | États du résultat global |
| 82 | États consolidés de la situation financière | 121 | Tableaux des flux de trésorerie | 194 | États des variations des capitaux propres |
| | | 122 | Notes des états financiers | 195 | Tableaux des flux de trésorerie |
| 83 | États consolidés du résultat global | | | 196 | Notes des états financiers |
| 83 | États consolidés des variations des capitaux propres | | Compte du régime de pension des Forces canadiennes | | Compte du régime de pension de la Force de réserve |
| 84 | Tableaux consolidés des flux de trésorerie | 156 | États de la situation financière | | |
| | | 157 | États du résultat global | 230 | États de la situation financière |
| 85 | Notes des états financiers consolidés | 157 | États des variations des capitaux propres | 231 | États du résultat global |
| | | 158 | Tableaux des flux de trésorerie | 231 | États des variations des capitaux propres |
| | | 159 | Notes des états financiers | 232 | Tableaux des flux de trésorerie |
| | | | | 233 | Notes des états financiers |

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») de même que les états financiers des comptes des régimes de pension de la fonction publique, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Force de réserve (les « états financiers ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et énoncées dans le Manuel de CPA Canada. La responsabilité des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel incombe à la direction.

Annuellement, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que la conception et le fonctionnement des contrôles et procédures de communication de l'information financière sont efficaces. Nous rapportons toutes observations importantes au comité de vérification (le « comité ») du conseil d'administration d'Investissement PSP.

À cet égard, les placements effectués par Investissements PSP au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2017 et le 31 mars 2018 étaient conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») et à l'Énoncé des principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »).



Neil Cunningham
Président et chef de la direction

Le 15 mai 2018

De plus, Investissements PSP tient des registres et maintient des systèmes de contrôle interne et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable que son actif est bien protégé et contrôlé, et que les opérations sont conformes aux dispositions applicables de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, selon ce qui convient, à la Loi, à son règlement d'application, aux règlements administratifs, et à l'ÉPNP.

Le comité aide le conseil d'administration à remplir ses responsabilités concernant l'approbation des états financiers annuels. Le comité rencontre régulièrement la direction et les auditeurs externes pour discuter de l'étendue des audits et autres mandats confiés de temps à autre aux auditeurs externes et des constatations qui en découlent, pour passer en revue l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité passe en revue les états financiers annuels et recommande leur approbation au conseil d'administration.

Les coauditeurs externes d'Investissements PSP, le Bureau du vérificateur général du Canada et Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (les « auditeurs externes »), ont effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en procédant aux tests et autres procédures qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport des auditeurs. Les auditeurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations sur l'intégrité de l'information financière et le caractère adéquat des systèmes de contrôle interne d'Investissements PSP.



Nathalie Bernier
Première vice-présidente, planification stratégique
et d'affaires et chef de la direction financière

Le 15 mai 2018

Certificat d'investissement

La *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la «*Loi*») exige qu'un certificat soit signé par un administrateur au nom du conseil d'administration, indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public («*Investissements PSP*») au cours de l'exercice financier ont été effectués conformément à la *Loi* ainsi qu'aux principes, aux normes et aux procédures régissant ces placements. Par conséquent, voici le certificat d'investissement :

« Les placements détenus par Investissements PSP au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018 ont été effectués conformément à la Loi et à l'Énoncé des principes, normes et procédures régissant ces placements ».



Martin J. Glynn
Président du conseil
Le 15 mai 2018

— Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public

États financiers consolidés

Rapport des auditeurs indépendants

Au président du Conseil du Trésor

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP), qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des

Pour le vérificateur général du Canada,


Margaret Haire, CPA, CA
Directrice principale

Le 15 mai 2018
Ottawa, Canada

états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissements PSP au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations d'Investissements PSP et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de nos audits des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi qu'aux règlements administratifs d'Investissements PSP et de ses filiales en propriété exclusive.



¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

Le 15 mai 2018
Montréal, Canada

États consolidés de la situation financière

À la date indiquée

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--|----------------|----------------|
| Actif | | |
| Placements (note 4.1) | 178 958 | 158 803 |
| Autres actifs | 181 | 170 |
| Total de l'actif | 179 139 | 158 973 |
| Passif | | |
| Fournisseurs et autres passifs | 273 | 231 |
| Passifs liés à des placements (note 4.1) | 13 679 | 12 373 |
| Emprunts (notes 4.1, 8.2) | 12 193 | 10 807 |
| Total du passif | 26 145 | 23 411 |
| Actif net | 152 994 | 135 562 |
| Capitaux propres | | |
| Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada à l'égard de ce qui suit : (note 9.1) | | |
| Compte du régime de pension de la fonction publique | 111 066 | 98 447 |
| Compte du régime de pension des Forces canadiennes | 30 145 | 26 653 |
| Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada | 11 095 | 9 835 |
| Compte du régime de pension de la Force de réserve | 688 | 627 |
| Total des capitaux propres | 152 994 | 135 562 |
| Total du passif et des capitaux propres | 179 139 | 158 973 |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration :



Martin J. Glynn
Président du conseil



William A. Mackinnon
Président du comité de vérification

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|---------------|--------|
| Revenu de placement | 14 420 | 15 913 |
| Charges liées aux placements (note 10) | (445) | (360) |
| Revenu de placement net | 13 975 | 15 553 |
| Charges d'exploitation (note 11) | (450) | (370) |
| Résultat net | 13 525 | 15 183 |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Réévaluation du passif net au titre des prestations définies | (14) | (4) |
| Résultat global | 13 511 | 15 179 |

États consolidés des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|---|----------------|---------|
| Transferts de fonds | | |
| Solde au début de la période | 69 810 | 66 188 |
| Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.3) | 3 921 | 3 622 |
| Solde à la fin de la période | 73 731 | 69 810 |
| Résultats non distribués | | |
| Solde au début de la période | 65 752 | 50 573 |
| Résultat global | 13 511 | 15 179 |
| Solde à la fin de la période | 79 263 | 65 752 |
| Total des capitaux propres | 152 994 | 135 562 |

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|----------------|----------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Résultat net | 13 525 | 15 183 |
| Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 11) | 31 | 30 |
| Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 18 | (48) |
| (Gains) pertes non réalisé(e)s sur les emprunts | (189) | 416 |
| | 13 385 | 15 581 |
| Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation | | |
| Augmentation des placements | (19 748) | (24 864) |
| (Augmentation) diminution des autres actifs | (9) | 9 |
| Augmentation des fournisseurs et autres passifs | 28 | 40 |
| Augmentation des passifs liés à des placements | 1 303 | 6 512 |
| Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation | (5 041) | (2 722) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Produits tirés des emprunts | 27 325 | 26 760 |
| Remboursement d'emprunts | (25 747) | (25 220) |
| Transferts de fonds reçus (note 9) | 3 921 | 3 622 |
| Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement | 5 499 | 5 162 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Acquisitions des immobilisations corporelles | (45) | (46) |
| Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement | (45) | (46) |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 413 | 2 394 |
| Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (18) | 48 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | 3 830 | 1 388 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période^A | 4 225 | 3 830 |
| Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie | | |
| Intérêts versés | (198) | (139) |

^A Au 31 mars 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 4 212 millions \$ (3 805 millions \$ au 31 mars 2017) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 13 millions \$ (25 millions \$ au 31 mars 2017) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

1 — Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « règlements afférents à la LPRFC »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada, et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Ils sont désignés aux présentes individuellement le « régime » et collectivement, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour les fonds par le gouvernement du Canada (individuellement, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu des régimes pour des services rendus à compter du 1^{er} avril 2000, et dans le cas du régime de pension de la Force de réserve pour des services rendus à compter du 1^{er} mars 2007 (collectivement, les « services postérieurs à 2000 »). Les comptes gérés par Investissements PSP au nom des Fonds sont désignés aux présentes individuellement le « compte de régime » et collectivement, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières.

En vertu des *Lois sur la pension*, le gouvernement du Canada, qui administre les régimes et leurs Fonds respectifs, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime de chaque Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime concerné pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds de ce régime.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

2.1. Mode de présentation

Les états financiers consolidés d'Investissements PSP ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers consolidés reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour les Fonds. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre des régimes.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 15 mai 2018.

Comptes de régime

Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour chacun des Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation à chacun des comptes de régime. Des états financiers distincts sont dressés pour chaque compte de régime.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des *Lois sur la pension*. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 13, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement.

Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés sont présentées ci-après.

2.3.1. Instruments financiers

i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en actions. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsqu'elle est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers et le montant net est présenté dans les états consolidés de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 10.

2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour les Fonds sont comptabilisés dans leur compte de régime respectif quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers consolidés, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

3.1. Normes comptables adoptées au cours de l'exercice

IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

L'IAS 7 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle contient de nouvelles indications sur les informations à fournir permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1^{er} avril 2017 et a présenté les informations requises par voie de note dans les états financiers consolidés, tel qu'il est indiqué à la note 8.3.

3.2. Normes comptables adoptées avant la date d'entrée en vigueur

IFRS 9, Instruments financiers

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise.

Investissements PSP a adopté pour la première fois l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

3.3. Modifications futures de normes comptables

Un certain nombre de normes, modifications et interprétations ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur. Figurent ci-après celles qui ont trait à une ou plusieurs méthodes comptables ou aux informations à fournir importantes d'Investissements PSP :

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. La direction a déterminé qu'une telle modification n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés d'Investissements PSP.

4 — Actifs financiers et passifs financiers

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--|-----------------|-----------------|
| Placements sur les marchés publics | | |
| Actions canadiennes | 4 262 | 6 358 |
| Actions étrangères | 34 652 | 29 503 |
| Placements sur les marchés privés | | |
| Placements immobiliers | 26 693 | 24 338 |
| Placements privés | 16 265 | 13 617 |
| Placements en infrastructures | 17 842 | 13 203 |
| Placements en ressources naturelles | 5 339 | 4 269 |
| Titres à revenu fixe | | |
| Trésorerie et titres du marché monétaire | 11 376 | 12 369 |
| Obligations gouvernementales et obligations de sociétés ^A | 22 589 | 25 053 |
| Obligations indexées à l'inflation | 12 357 | 7 724 |
| Titres de créance privés | 14 126 | 9 152 |
| Autres titres à revenu fixe ^A | 24 | 58 |
| Placements alternatifs | 8 748 | 8 015 |
| | 174 273 | 153 659 |
| Actifs liés à des placements | | |
| Montants à recevoir liés à des transactions en cours | 1 115 | 1 145 |
| Intérêts à recevoir | 420 | 318 |
| Dividendes à recevoir | 133 | 133 |
| Titres acquis en vertu de conventions de revente | 1 867 | 2 653 |
| Actifs liés à des produits dérivés | 1 150 | 895 |
| | 4 685 | 5 144 |
| Placements représentant les actifs financiers à la JVRN | 178 958 | 158 803 |
| Passifs liés à des placements | | |
| Montants à payer liés à des transactions en cours | (1 164) | (1 076) |
| Intérêts à payer | (56) | (39) |
| Titres vendus à découvert ^B | (6 577) | (4 222) |
| Garanties à payer ^B | (3 573) | (5 091) |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | (575) | (1 107) |
| Passifs liés à des produits dérivés | (1 734) | (838) |
| Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN | (13 679) | (12 373) |
| Emprunts | | |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | (12 193) | (10 807) |
| Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN | (12 193) | (10 807) |
| Placements nets | 153 086 | 135 623 |

^A Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les billets à taux variable ont été sortis de la catégorie des autres titres à revenu fixe et présentés dans les obligations gouvernementales et obligations de sociétés afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés, les autres titres à revenu fixe ayant été réduits de 3 259 millions \$ et les obligations gouvernementales et obligations de sociétés ayant été augmentées du même montant.

^B Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les garanties à payer ont été sorties de la catégorie des titres vendus à découvert et présentées séparément dans le nouveau poste Garanties à payer afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés à des fins d'uniformité.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation, les titres de créance privés et les autres titres à revenu fixe.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux consolidés des flux de trésorerie et se sont établis à 4 212 millions \$ au 31 mars 2018 (3 805 millions \$ au 31 mars 2017). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales et les billets à taux variable. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

Les autres titres à revenu fixe comprennent les billets à terme adossés à des actifs (« BTAA ») et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les BTAA ont été reçus en échange de papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») de tiers, ou non soutenu par des banques, lequel a subi les contrecoups de la crise de liquidité survenue à la mi-août 2007, et ont fait l'objet d'une restructuration ultérieure en janvier 2009.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des BTAA est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

Swaps

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Options

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

Bons et droits de souscription

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée du nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | | | 31 mars 2017 | | |
|---|-----------------|--------------|----------------|-----------------|--------------|--------------|
| | Valeur nominale | Juste valeur | | Valeur nominale | Juste valeur | |
| | | Actifs | Passifs | | Actifs | Passifs |
| Dérivés sur titres et marchandises | | | | | | |
| Cotés | | | | | | |
| Contrats à terme normalisés | 3 794 | — | — | 1 404 | — | — |
| Bons et droits de souscription | 3 | 3 | — | 3 | 8 | — |
| Options : acquises | 10 589 | 252 | — | 3 871 | 31 | — |
| souscrites | 7 217 | — | (144) | 3 243 | — | (27) |
| Hors cote | | | | | | |
| Swaps | 26 774 | 146 | (649) | 28 936 | 257 | (113) |
| Options : acquises | 1 525 | 44 | — | 1 908 | 49 | — |
| souscrites | 853 | — | (32) | 1 856 | — | (44) |
| Dérivés sur devises | | | | | | |
| Cotés | | | | | | |
| Contrats à terme normalisés | 121 | — | — | 137 | — | — |
| Hors cote | | | | | | |
| Contrats à terme | 27 751 | 198 | (419) | 28 152 | 99 | (304) |
| Swaps | 3 003 | 1 | (56) | 4 590 | 17 | (43) |
| Options : acquises | 8 278 | 57 | — | 9 600 | 89 | — |
| souscrites | 8 502 | — | (50) | 9 754 | — | (69) |
| Dérivés sur taux d'intérêt | | | | | | |
| Cotés | | | | | | |
| Contrats à terme normalisés | 14 600 | — | — | 7 939 | — | — |
| Options : acquises | 49 524 | 18 | — | 34 398 | 6 | — |
| souscrites | 42 835 | — | (15) | 37 959 | — | (3) |
| Hors cote | | | | | | |
| Swaps | 14 597 | 175 | (145) | 12 425 | 157 | (95) |
| Options : acquises | 49 904 | 249 | — | 35 629 | 178 | — |
| souscrites | 52 207 | — | (209) | 46 973 | — | (122) |
| Hors cote compensés | | | | | | |
| Swaps | 65 171 | — | — | 39 161 | — | — |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| Hors cote | | | | | | |
| Swaps sur défaillance : acquis | 1 243 | — | (15) | 1 086 | — | (18) |
| souscrits ^A | 235 | 2 | — | 297 | 4 | — |
| Options : acquises | 644 | 5 | — | — | — | — |
| souscrites | — | — | — | — | — | — |
| Hors cote compensés | | | | | | |
| Swaps sur défaillance : acquis | 1 241 | — | — | 831 | — | — |
| souscrits ^A | 602 | — | — | 1 187 | — | — |
| Total | | 1 150 | (1 734) | | 895 | (838) |

^A Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | | | 31 mars 2017 | | |
|---|-----------------|--------------|----------------|-----------------|--------------|--------------|
| | Valeur nominale | Juste valeur | | Valeur nominale | Juste valeur | |
| | | Actifs | Passifs | | Actifs | Passifs |
| Instruments dérivés cotés | 128 683 | 273 | (159) | 88 954 | 45 | (30) |
| Instruments dérivés négociés hors cote | 195 516 | 877 | (1 575) | 181 206 | 850 | (808) |
| Instruments dérivés hors cote compensés | 67 014 | — | — | 41 179 | — | — |
| Total | | 1 150 | (1 734) | | 895 | (838) |

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Moins de 3 mois | 125 971 | 110 636 |
| De 3 à 12 mois | 119 957 | 103 410 |
| Plus d'un an | 145 285 | 97 293 |

4.2. Hiérarchie de la juste valeur

4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
 - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
 - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
 - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
 - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

| (en millions de dollars canadiens) | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total de la juste valeur |
|--|----------------|-----------------|---------------|--------------------------|
| Placements sur les marchés publics | | | | |
| Actions canadiennes | 3 400 | 862 | – | 4 262 |
| Actions étrangères | 29 531 | 3 227 | 1 894 | 34 652 |
| Placements sur les marchés privés | | | | |
| Placements immobiliers | – | – | 26 693 | 26 693 |
| Placements privés | – | – | 16 265 | 16 265 |
| Placements en infrastructures | – | – | 17 842 | 17 842 |
| Placements en ressources naturelles | – | – | 5 339 | 5 339 |
| Titres à revenu fixe | | | | |
| Trésorerie et titres du marché monétaire | – | 11 376 | – | 11 376 |
| Obligations gouvernementales et obligations de sociétés | – | 22 425 | 164 | 22 589 |
| Obligations indexées à l'inflation | – | 12 357 | – | 12 357 |
| Titres de créance privés | – | – | 14 126 | 14 126 |
| Autres titres à revenu fixe | – | 13 | 11 | 24 |
| Placements alternatifs | – | 1 668 | 7 080 | 8 748 |
| | 32 931 | 51 928 | 89 414 | 174 273 |
| Actifs liés à des placements | | | | |
| Montants à recevoir liés à des transactions en cours | – | 1 115 | – | 1 115 |
| Intérêts à recevoir | – | 420 | – | 420 |
| Dividendes à recevoir | – | 133 | – | 133 |
| Titres acquis en vertu de conventions de revente | – | 1 867 | – | 1 867 |
| Actifs liés à des produits dérivés | 200 | 950 | – | 1 150 |
| | 200 | 4 485 | – | 4 685 |
| Placements représentant les actifs financiers à la JVRN | 33 131 | 56 413 | 89 414 | 178 958 |
| Passifs liés à des placements | | | | |
| Montants à payer liés à des transactions en cours | – | (1 164) | – | (1 164) |
| Intérêts à payer | – | (56) | – | (56) |
| Titres vendus à découvert | (5 069) | (1 508) | – | (6 577) |
| Garanties à payer | – | (3 573) | – | (3 573) |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | – | (575) | – | (575) |
| Passifs liés à des produits dérivés | (159) | (1 575) | – | (1 734) |
| Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN | (5 228) | (8 451) | – | (13 679) |
| Emprunts | | | | |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | – | (12 193) | – | (12 193) |
| Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN | – | (12 193) | – | (12 193) |
| Placements nets | 27 903 | 35 769 | 89 414 | 153 086 |

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2017, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

| (en millions de dollars canadiens) | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total de la juste valeur |
|--|----------|----------|----------|--------------------------|
| Placements sur les marchés publics | | | | |
| Actions canadiennes | 5 475 | 883 | – | 6 358 |
| Actions étrangères | 25 728 | 3 480 | 295 | 29 503 |
| Placements sur les marchés privés | | | | |
| Placements immobiliers | – | – | 24 338 | 24 338 |
| Placements privés | – | – | 13 617 | 13 617 |
| Placements en infrastructures | – | – | 13 203 | 13 203 |
| Placements en ressources naturelles | – | – | 4 269 | 4 269 |
| Titres à revenu fixe | | | | |
| Trésorerie et titres du marché monétaire | – | 12 369 | – | 12 369 |
| Obligations gouvernementales et obligations de sociétés ^A | – | 24 796 | 257 | 25 053 |
| Obligations indexées à l'inflation | – | 7 724 | – | 7 724 |
| Titres de créance privés | – | – | 9 152 | 9 152 |
| Autres titres à revenu fixe ^A | – | 41 | 17 | 58 |
| Placements alternatifs | – | 1 524 | 6 491 | 8 015 |
| | 31 203 | 50 817 | 71 639 | 153 659 |
| Actifs liés à des placements | | | | |
| Montants à recevoir liés à des transactions en cours | – | 1 145 | – | 1 145 |
| Intérêts à recevoir | – | 318 | – | 318 |
| Dividendes à recevoir | – | 133 | – | 133 |
| Titres acquis en vertu de conventions de revente | – | 2 653 | – | 2 653 |
| Actifs liés à des produits dérivés | 45 | 850 | – | 895 |
| | 45 | 5 099 | – | 5 144 |
| Placements représentant les actifs financiers à la JVRN | 31 248 | 55 916 | 71 639 | 158 803 |
| Passifs liés à des placements | | | | |
| Montants à payer liés à des transactions en cours | – | (1 076) | – | (1 076) |
| Intérêts à payer | – | (39) | – | (39) |
| Titres vendus à découvert ^B | (2 867) | (1 355) | – | (4 222) |
| Garanties à payer ^B | – | (5 091) | – | (5 091) |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | – | (1 107) | – | (1 107) |
| Passifs liés à des produits dérivés | (30) | (808) | – | (838) |
| Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN | (2 897) | (9 476) | – | (12 373) |
| Emprunts | | | | |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | – | (10 807) | – | (10 807) |
| Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN | – | (10 807) | – | (10 807) |
| Placements nets | 28 351 | 35 633 | 71 639 | 135 623 |

^A Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les billets à taux variable ont été sortis de la catégorie des autres titres à revenu fixe et présentés dans les obligations gouvernementales et obligations de sociétés afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés, les autres titres à revenu fixe classés dans le niveau 2 ayant été réduits de 3 259 millions \$ et les obligations gouvernementales et obligations de sociétés classées dans le niveau 2 ayant été augmentées du même montant.

^B Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les garanties à payer ont été sorties de la catégorie des titres vendus à découvert et présentées séparément dans le nouveau poste Garanties à payer afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés à des fins d'uniformité.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 43 millions \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018 :

| Actifs financiers et passifs financiers | Type de placement | Juste valeur (en millions de dollars canadiens) | Techniques d'évaluation importantes | Données d'entrée non observables importantes | Fourchette (moyenne pondérée) |
|--|--|---|--|--|-------------------------------|
| Placements sur les marchés publics Actions étrangères | Placements directs | 1 894 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Placements sur les marchés privés Placements immobiliers | Placements directs et co-investissements | 25 048 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^{B, C} | 5,00 % – 22,10 % (7,94 %) |
| Taux de capitalisation final ^{B, C} | | | | 4,25 % – 9,75 % (5,92 %) | |
| Capitalisation directe | | | Taux de capitalisation ^{B, D} | 2,75 % – 9,09 % (5,30 %) | |
| | | | Taux d'occupation stable ^{D, E} | 94,00 % – 100,00 % (98,29 %) | |
| Approche des transactions comparables | | | Prix au pied carré ^{D, E} | 27,50 \$ – 1 107,92 \$ (90,83 \$) | |
| Valeur de l'actif net ^A | | | s. o. | s. o. | |
| Prix de la transaction | s. o. | s. o. | | | |
| | Placements dans des fonds | 1 645 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Autres placements sur les marchés privés | Placements directs et co-investissements | 27 221 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 6,00 % – 12,70 % (8,94 %) |
| | | | | Données de marché comparables | s. o. |
| | | | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| | | | Prix de la transaction | s. o. | s. o. |
| | Placements dans des fonds | 12 225 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Titres à revenu fixe Obligations de sociétés | Obligations convertibles | 164 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 4,70 % – 10,00 % (7,40 %) |
| Titres de créance privés | Placements directs et co-investissements | 10 160 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 5,90 % – 17,25 % (9,79 %) |
| | | | | Valeur de l'actif net ^A | s. o. |
| | | | Prix de la transaction | s. o. | s. o. |
| | Placements dans des fonds | 3 966 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Autres titres à revenu fixe | Billets à terme adossés à des actifs | 11 | Prix obtenus de sources indépendantes ^A | s. o. | s. o. |
| Placements alternatifs | Placements dans des fonds | 7 080 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Total | | 89 414 | | | |

^A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

^B Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^C Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

^D Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

^E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2017 :

| Actifs financiers et passifs financiers | Type de placement | Juste valeur (en millions de dollars canadiens) | Techniques d'évaluation importantes | Données d'entrée non observables importantes | Fourchette (moyenne pondérée) |
|--|--|---|--|--|-----------------------------------|
| Placements sur les marchés publics Actions étrangères | Placements directs | 295 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Placements sur les marchés privés Placements immobiliers | Placements directs et co-investissements | 22 916 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^{B, C} | 4,50 % – 25,00 % (8,06 %) |
| | | | | Taux de capitalisation final ^{B, C} | 4,25 % – 10,25 % (6,04 %) |
| | | | Capitalisation directe | Taux de capitalisation ^{B, D} | 2,75 % – 8,00 % (5,69 %) |
| | | | | Taux d'occupation stable ^{D, E} | 94,00 % – 100,00 % (97,77 %) |
| | | | Approche des transactions comparables | Prix au pied carré ^{D, E} | 2,82 \$ – 1 115,10 \$ (153,82 \$) |
| | | | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| | Prix de la transaction | s. o. | s. o. | | |
| | Placements dans des fonds | 1 422 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Autres placements sur les marchés privés | Placements directs et co-investissements | 21 639 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 5,91 % – 12,70 % (9,36 %) |
| | | | | Données de marché comparables | s. o. |
| | | | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| | | | Prix de la transaction | s. o. | s. o. |
| | Placements dans des fonds | 9 450 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Titres à revenu fixe Obligations de sociétés | Obligations convertibles | 257 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 3,90 % – 14,10 % (7,50 %) |
| Titres de créance privés | Placements directs et co-investissements | 4 861 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 4,49 % – 12,25 % (9,07 %) |
| | | | | Valeur de l'actif net ^A | s. o. |
| | | | Prix de la transaction | s. o. | s. o. |
| | Placements dans des fonds | 4 291 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Autres titres à revenu fixe | Billets à terme adossés à des actifs | 17 | Prix obtenus de sources indépendantes ^A | s. o. | s. o. |
| Placements alternatifs | Placements dans des fonds | 6 491 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Total | | 71 639 | | | |

^A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

^B Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^C Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

^D Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

^E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

| (en millions de dollars canadiens) | Solde d'ouverture | Achats | Ventes | Règlements | Gains réalisés | Gains non réalisés | Transfert hors du niveau 3 | Solde de clôture |
|---|-------------------|---------------|----------------|-------------|----------------|--------------------|----------------------------|------------------|
| Placements sur les marchés publics | 295 | 657 | (57) | - | 6 | 993 | - | 1 894 |
| Placements sur les marchés privés | 55 427 | 9 836 | (4 487) | - | 1 115 | 4 261 | (13) | 66 139 |
| Titres à revenu fixe | 9 426 | 7 820 | (3 204) | (26) | 218 | 67 | - | 14 301 |
| Placements alternatifs | 6 491 | 1 336 | (935) | - | 79 | 109 | - | 7 080 |
| Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés | - | 17 | - | (17) | - | - | - | - |
| Total | 71 639 | 19 666 | (8 683) | (43) | 1 418 | 5 430 | (13) | 89 414 |

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2017 :

| (en millions de dollars canadiens) | Solde d'ouverture | Achats | Ventes | Règlements | Gains réalisés | Gains non réalisés | Transfert hors du niveau 3 | Solde de clôture |
|------------------------------------|-------------------|---------------|----------------|--------------|----------------|--------------------|----------------------------|------------------|
| Placements sur les marchés publics | - | 261 | - | - | - | 34 | - | 295 |
| Placements sur les marchés privés | 46 262 | 9 866 | (2 738) | - | 667 | 1 370 | - | 55 427 |
| Titres à revenu fixe | 6 287 | 5 233 | (1 950) | (679) | 386 | 149 | - | 9 426 |
| Placements alternatifs | 5 398 | 918 | (480) | - | 53 | 602 | - | 6 491 |
| Total | 57 947 | 16 278 | (5 168) | (679) | 1 106 | 2 155 | - | 71 639 |

4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2018 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2017) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Prêts et emprunts de titres | | |
| Titres prêtés | 11 554 | 13 241 |
| Biens détenus en garantie ^A | 12 295 | 14 103 |
| Titres empruntés | 5 105 | 2 882 |
| Biens donnés en garantie ^B | 5 285 | 3 021 |
| Conventions de rachat et conventions de revente de titres | | |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | 584 | 1 110 |
| Biens donnés en garantie | 584 | 1 109 |
| Titres acquis en vertu de conventions de revente | 1 883 | 2 661 |
| Biens détenus en garantie ^C | 1 876 | 2 655 |
| Contrats de dérivés | | |
| Biens donnés en garantie | 1 779 | 309 |
| Biens détenus en garantie ^D | 3 | 228 |

^A La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 3 505 millions \$ en espèces au 31 mars 2018 (5 080 millions \$ au 31 mars 2017) et 8 790 millions \$ en titres au 31 mars 2018 (9 023 millions \$ au 31 mars 2017). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

^B La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

^C Au 31 mars 2018, un montant de 1 508 millions \$ (1 355 millions \$ au 31 mars 2017) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de néant (207 millions \$ au 31 mars 2017) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

^D Les biens détenus en garantie comprenaient 2 millions \$ en espèces au 31 mars 2018 (10 millions \$ au 31 mars 2017) et 1 million \$ en titres au 31 mars 2018 (218 millions \$ au 31 mars 2017). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2018, 103 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 10 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2017).

De plus, Investissements PSP contrôlait 80 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2018 (77 entités émettrices au 31 mars 2017).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

| Nom de l'entité | 31 mars 2018 | | |
|---|-------------------------|---|-----------------------------------|
| | Établissement principal | Participation détenue par Investissements PSP (%) | Relation avec Investissements PSP |
| Revera Inc. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| AviAlliance GmbH | Europe | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| Kaingaroo Timberlands Ltd. | Océanie | 56 | Entité contrôlée conjointement |
| Roadis Transportation B.V. | Mondial | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l. | Europe | 50 | Entité contrôlée conjointement |
| FirstLight Power Resources Holding Inc. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| Roccapina Fund, L.P. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| TDF S.A.S. | Europe | 22 | Entreprise associée |
| Cubico Sustainable Investments Limited | Mondial | 50 | Entité contrôlée conjointement |
| Big Box Properties | Amérique du Nord | 49 | Entité contrôlée conjointement |

| Nom de l'entité | 31 mars 2017 | | |
|---|-------------------------|---|-----------------------------------|
| | Établissement principal | Participation détenue par Investissements PSP (%) | Relation avec Investissements PSP |
| Revera Inc. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| Kaingaroo Timberlands Ltd. | Océanie | 56 | Entité contrôlée conjointement |
| AviAlliance GmbH | Europe | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| Roadis Transportation B.V. | Mondial | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| FirstLight Power Resources Holding Inc. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| Roccapina Fund, L.P. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l. | Europe | 50 | Entité contrôlée conjointement |
| Telesat Holdings Inc. | Amérique du Nord | 35 | Entreprise associée |
| TDF S.A.S. | Europe | 22 | Entreprise associée |
| Big Box Properties | Amérique du Nord | 49 | Entité contrôlée conjointement |

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 15 et les engagements, à la note 16.

7 — Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre conçu pour s'assurer que les activités de placement respectent la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'alignent sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

| | 31 mars 2018 (%) | 31 mars 2017 (%) |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Volatilité absolue | 7,2 | 7,6 |

Méthodes de simulation de crises

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | | | | | Total |
|---|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------------|---------------|
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | De 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | Autres | |
| Trésorerie et titres du marché monétaire | – | – | – | – | 11 376 ^A | 11 376 |
| Obligations gouvernementales et obligations de sociétés | 3 484 | 8 277 | 5 218 | 3 427 | 2 183 ^B | 22 589 |
| Obligations indexées à l'inflation | – | 4 102 | 4 411 | 3 844 | – | 12 357 |
| Titres de créance privés | 3 | 1 426 | 6 998 | 1 541 | 4 158 ^C | 14 126 |
| Autres titres à revenu fixe | 11 | – | – | – | 13 ^B | 24 |
| Total des titres à revenu fixe | 3 498 | 13 805 | 16 627 | 8 812 | 17 730 | 60 472 |

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2017 | | | | | Total |
|--|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------------|---------------|
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | De 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | Autres | |
| Trésorerie et titres du marché monétaire | – | – | – | – | 12 369 ^A | 12 369 |
| Obligations gouvernementales et obligations de sociétés ^D | 2 443 | 9 430 | 6 093 | 3 828 | 3 259 ^B | 25 053 |
| Obligations indexées à l'inflation | 4 | 1 813 | 2 866 | 3 041 | – | 7 724 |
| Titres de créance privés | 79 | 894 | 3 553 | – | 4 626 ^C | 9 152 |
| Autres titres à revenu fixe ^D | 17 | 21 | – | – | 20 ^B | 58 |
| Total des titres à revenu fixe | 2 543 | 12 158 | 12 512 | 6 869 | 20 274 | 54 356 |

^A En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

^B Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

^C L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

^D Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les billets à taux variable ont été sortis de la catégorie des autres titres à revenu fixe et présentés dans les obligations gouvernementales et obligations de sociétés afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés, les autres titres à revenu fixe dans la colonne « Autres » ayant été réduits de 3 259 millions \$ et les obligations gouvernementales et obligations de sociétés dans la colonne « Autres » ayant été augmentées du même montant.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

Certains des placements alternatifs, des conventions de revente de même que des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.4, 4.1.10 et 4.1.12 sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Cette exposition est prise en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets s'établissaient comme suit à la date indiquée :

| Devise | 31 mars 2018 | | 31 mars 2017 | |
|--------------------------|--|-------------------------|--|-------------------------|
| | Juste valeur (en millions de dollars canadiens) | Pourcentage du total | Juste valeur (en millions de dollars canadiens) | Pourcentage du total |
| Dollar américain | 82 368 | 68,4 | 63 698 | 70,5 |
| Euro | 12 202 | 10,1 | 5 677 | 6,3 |
| Yen japonais | 3 554 | 3,0 | 3 301 | 3,6 |
| Livre sterling | 2 953 | 2,5 | 2 781 | 3,1 |
| Dollar australien | 2 637 | 2,2 | 1 167 | 1,3 |
| Won sud-coréen | 2 612 | 2,2 | 2 394 | 2,6 |
| Dollar de Hong Kong | 2 397 | 2,0 | 1 194 | 1,3 |
| Réal brésilien | 2 156 | 1,8 | 2 040 | 2,3 |
| Peso mexicain | 1 956 | 1,6 | 791 | 0,9 |
| Roupie indienne | 1 377 | 1,1 | 1 234 | 1,4 |
| Nouveau dollar taïwanais | 1 029 | 0,9 | 996 | 1,1 |
| Franc suisse | 798 | 0,7 | 930 | 1,0 |
| Autres | 4 342 | 3,5 | 4 196 | 4,6 |
| Total | 120 381 | 100,0 | 90 399 | 100,0 |

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 23 374 millions \$ (14 668 millions \$ US, 2 541 millions €, 180 millions £, 22 millions de rands d'Afrique du Sud, 13 553 millions de pesos colombiens et 1 439 millions de pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2017, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 20 185 millions \$ (12 532 millions \$ US, 2 088 millions €, 190 millions £, 22 millions de rands d'Afrique du Sud, 58 millions de réals brésiliens, 13 553 millions de pesos colombiens, 232 millions de pesos mexicains et 126 millions de dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2018, l'exposition maximale d'Investissements PSP au risque de crédit s'élevait à 62 milliards \$ (55 milliards \$ au 31 mars 2017). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 15 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

| Cote de crédit | 31 mars 2018 (%) | 31 mars 2017 (%) |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| AAA-AA | 51,2 | 54,2 |
| A | 20,9 | 20,0 |
| BBB | 2,5 | 4,5 |
| BB et moins | 24,4 | 19,9 |
| Aucune cote ^A | 1,0 | 1,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

^A Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états consolidés de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

Actifs financiers

| (en millions de dollars canadiens) | Montant brut des actifs financiers comptabilisés | Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés | Montant net des actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière | Moins : Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière | | Montant net |
|------------------------------------|--|---|--|--|--|-------------|
| | | | | Passifs financiers comptabilisés | Biens détenus en garantie et non comptabilisés | |
| 31 mars 2018 | | | | | | |
| Conventions de revente | 1 867 | – | 1 867 ^A | 496 | 1 371 | – |
| Dérivés négociés hors cote | 917 | 40 | 877 ^B | 870 | 1 | 6 |
| Total | 2 784 | 40 | 2 744 | 1 366 | 1 372 | 6 |
| 31 mars 2017 | | | | | | |
| Conventions de revente | 2 653 | – | 2 653 ^A | 207 | 2 446 | – |
| Dérivés négociés hors cote | 856 | 6 | 850 ^B | 609 | 174 | 67 |
| Total | 3 509 | 6 | 3 503 | 816 | 2 620 | 67 |

Passifs financiers

| (en millions de dollars canadiens) | Montant brut des passifs financiers comptabilisés | Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés | Montant net des passifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière | Moins : Montants connexes non compensés dans les états consolidés de la situation financière | | Montant net |
|------------------------------------|---|--|---|--|---|-------------|
| | | | | Actifs financiers comptabilisés | Biens donnés en garantie et non décomptabilisés | |
| 31 mars 2018 | | | | | | |
| Conventions de rachat | 575 | – | 575 ^A | 496 | 79 | – |
| Dérivés négociés hors cote | 1 615 | 40 | 1 575 ^B | 869 | 705 | 1 |
| Garanties à payer | 2 | – | 2 ^C | 1 | – | 1 |
| Total | 2 192 | 40 | 2 152 | 1 366 | 784 | 2 |
| 31 mars 2017 | | | | | | |
| Conventions de rachat | 1 107 | – | 1 107 ^A | 207 | 900 | – |
| Dérivés négociés hors cote | 814 | 6 | 808 ^B | 609 | 184 | 15 |
| Total | 1 921 | 6 | 1 915 | 816 | 1 084 | 15 |

^A Tel qu'il est décrit à la note 4.110.

^B Tel qu'il est décrit à la note 4.112.

^C Tel qu'il est décrit à la note 4.19. Le solde comprend la garantie en espèces reçue dans le cadre de certaines transactions sur dérivés hors cote, et fait partie des garanties à payer décrites à la note 4.1.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 15 :

| (en millions de dollars canadiens) | Moins de 3 mois | De 3 à 12 mois | Plus de 1 an | Total |
|---|--------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés^A | | | | |
| Montants à payer liés à des transactions en cours | (1 164) | — | — | (1 164) |
| Intérêts à payer | (54) | (2) | — | (56) |
| Titres vendus à découvert | (6 577) | — | — | (6 577) |
| Garanties à payer | (3 573) | — | — | (3 573) |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | (575) | — | — | (575) |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | (4 731) | (1 589) | (5 873) | (12 193) |
| Fournisseurs et autres passifs | (170) | — | (103) | (273) |
| Total | (16 844) | (1 591) | (5 976) | (24 411) |
| (en millions de dollars canadiens) | Moins de 3 mois | De 3 à 12 mois | Plus de 1 an | Total |
| Instruments financiers liés à des produits dérivés | | | | |
| Actifs liés à des produits dérivés | 500 | 241 | 409 | 1 150 |
| Passifs liés à des produits dérivés ^A | (828) | (477) | (429) | (1 734) |
| Total | (328) | (236) | (20) | (584) |

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.3. Risque de liquidité (suite)

Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2017, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 15:

| (en millions de dollars canadiens) | Moins de 3 mois | De 3 à 12 mois | Plus de 1 an | Total |
|---|--------------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés^A | | | | |
| Montants à payer liés à des transactions en cours | (1 076) | – | – | (1 076) |
| Intérêts à payer | (37) | (2) | – | (39) |
| Titres vendus à découvert ^B | (4 222) | – | – | (4 222) |
| Garanties à payer ^B | (5 091) | – | – | (5 091) |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | (1 107) | – | – | (1 107) |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | (5 771) | (1 240) | (3 796) | (10 807) |
| Fournisseurs et autres passifs | (154) | (2) | (75) | (231) |
| Total | (17 458) | (1 244) | (3 871) | (22 573) |

| (en millions de dollars canadiens) | Moins de 3 mois | De 3 à 12 mois | Plus de 1 an | Total |
|---|--------------------|-------------------|-----------------|-----------|
| Instruments financiers liés à des produits dérivés | | | | |
| Actifs liés à des produits dérivés | 236 | 337 | 322 | 895 |
| Passifs liés à des produits dérivés ^A | (392) | (180) | (266) | (838) |
| Total | (156) | 157 | 56 | 57 |

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

^B Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les garanties à payer ont été sorties de la catégorie des titres vendus à découvert et présentées séparément dans le nouveau poste Garanties à payer afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés à des fins d'uniformité.

8— Emprunts

8.1. Facilités de crédit

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, Investissements PSP a conclu une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2018 et 2017.

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, une limite combinée de 12 milliards \$ à l'égard de la composante des billets à ordre à court terme canadiens et américains a remplacé les limites distinctes de 3 milliards \$ pour les émissions au Canada et de 5 milliards \$ US pour les émissions aux États-Unis de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2018 et 31 mars 2017.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux à la date indiquée :

| | 31 mars 2018 | | 31 mars 2017 | |
|---|---|---------------|---|---------------|
| | Montants de capital payables à l'échéance | Juste valeur | Montants de capital payables à l'échéance | Juste valeur |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | |
| Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours (entre 0,57 % et 0,78 % et venant à échéance de 26 à 273 jours au 31 mars 2017) | 948 | 944 | 1 348 | 1 346 |
| Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours (entre 0,68 % et 1,16 % et venant à échéance de 30 à 266 jours au 31 mars 2017) | 5 389 | 5 376 | 5 671 | 5 665 |
| Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020 | 1 000 | 1 023 | 500 | 528 |
| Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024 | 985 | 1 026 | 985 | 1 060 |
| Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021 | 1 250 | 1 213 | 1 250 | 1 236 |
| Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023 | 965 | 945 | 970 | 972 |
| Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022 | 1 710 | 1 666 | - | - |
| Total | 12 247 | 12 193 | 10 724 | 10 807 |

Les gains non réalisés sur les emprunts s'élevaient à 189 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (pertes non réalisées de 416 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017).

8— Emprunts (suite)

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|------------------------------------|------------|------|
| Billets à ordre à court terme | 77 | 50 |
| Billets à moyen terme | 116 | 84 |
| Total | 193 | 134 |

8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

| (en millions de dollars canadiens) | Solde d'ouverture | Produits tirés des emprunts | Remboursement d'emprunts | Changements sans contrepartie de trésorerie | | Solde de clôture |
|--|-------------------|-----------------------------|--------------------------|---|------------------------------------|------------------|
| | | | | Gains de change | Gains de juste valeur ^A | |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | 10 807 | 27 291 | (25 713) | (37) | (155) | 12 193 |
| Facilités de crédit | – | 34 | (34) | – | – | – |
| Emprunts | 10 807 | 27 325 | (25 747) | (37) | (155) | 12 193 |

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

| (en millions de dollars canadiens) | Solde d'ouverture | Produits tirés des emprunts | Remboursement d'emprunts | Changements sans contrepartie de trésorerie | | Solde de clôture |
|--|-------------------|-----------------------------|--------------------------|---|------------------------------------|------------------|
| | | | | Pertes de change | Gains de juste valeur ^A | |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | 8 851 | 26 760 | (25 220) | 459 | (43) | 10 807 |
| Emprunts | 8 851 | 26 760 | (25 220) | 459 | (43) | 10 807 |

^A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

9 — Capitaux propres

9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 12.

9.2. Actions émises

En vertu de la Loi, Investissements PSP a émis dix actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune au président du Conseil du Trésor, pour le compte de Sa Majesté du chef du Canada. La Loi n'attribue aucun droit de vote, droit de dividende, droit résiduel ou autre droit relativement à ces actions.

9.3. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu, à l'intention des Fonds, des transferts de fonds du gouvernement du Canada pour les exercices clos les 31 mars, comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Fonds de retraite de la fonction publique | 2 814 | 2 712 |
| Fonds de retraite des Forces canadiennes | 827 | 659 |
| Fonds de retraite de la Gendarmerie royale du Canada | 280 | 251 |
| Fonds de retraite de la Force de réserve | — | — |
| Total | 3 921 | 3 622 |

10 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|------------|------------|
| Charges d'intérêts | 213 | 151 |
| Coûts de transaction | 139 | 134 |
| Frais de gestion externe des placements ^A | 41 | 32 |
| Autres (montant net) | 52 | 43 |
| Total | 445 | 360 |

^A Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 161 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (152 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,1 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 312 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (296 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

11 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|------------|------------|
| Salaires et avantages du personnel | 262 | 210 |
| Honoraires de consultation et de services professionnels | 72 | 61 |
| Locaux et matériel | 26 | 21 |
| Données de marché et applications commerciales | 31 | 27 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 31 | 30 |
| Droits de garde | 5 | 4 |
| Autres charges d'exploitation | 23 | 17 |
| Total | 450 | 370 |

12 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

12.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

12.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

| (%) | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Compte du régime de pension de la fonction publique | 72,6 | 72,5 |
| Compte du régime de pension des Forces canadiennes | 19,7 | 19,7 |
| Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada | 7,2 | 7,3 |
| Compte du régime de pension de la Force de réserve | 0,5 | 0,5 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

13 — Transactions entre parties liées

13.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 15 et 16. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

13.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.3.

ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

13.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat global et se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|---|-----------|-----------|
| Rémunération et autres avantages du personnel à court terme | 20 | 16 |
| Rémunération et autres avantages du personnel à long terme | 5 | 8 |
| Total | 25 | 24 |

Comme il est indiqué à la note 15, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

14 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.3, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

15 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnisations ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2018 et 2017, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 550 millions \$ au 31 mars 2018 (2 077 millions \$ au 31 mars 2017) plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2018, les accords d'emprunt venaient à échéance entre novembre 2018 et novembre 2029 (entre mai 2017 et septembre 2028 au 31 mars 2017).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 53 millions \$ au 31 mars 2018 (35 millions \$ au 31 mars 2017) relativement à des transactions de placement.

16 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. Les engagements s'établissent comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|-------------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Actions étrangères | 5 | - |
| Placements immobiliers | 2 292 | 2 826 |
| Placements privés | 11 342 | 9 062 |
| Placements en infrastructures | 3 879 | 3 750 |
| Placements en ressources naturelles | 457 | 755 |
| Titres de créance privés | 3 758 | 3 110 |
| Placements alternatifs | 2 232 | 1 242 |
| Total | 23 965 | 20 745 |

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2018 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2017).

— Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (le Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada), qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers

Pour le vérificateur général du Canada,


Margaret Haire, CPA, CA
Directrice principale

Le 15 mai 2018
Ottawa, Canada

afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada au 31 mars 2018 et au 31 mars 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations du Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada dont nous avons eu connaissance au cours de nos audits des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions applicables de la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* et ses règlements ainsi qu'aux règlements administratifs de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public et de ses filiales en propriété exclusive.



¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121444

Le 15 mai 2018
Montréal, Canada

États de la situation financière

À la date indiquée

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Actif | | |
| Placements (note 4.1) | 12 987 | 11 522 |
| Autres actifs | 13 | 19 |
| Total de l'actif | 13 000 | 11 541 |
| Passif | | |
| Fournisseurs et autres passifs | 19 | 16 |
| Passifs liés à des placements (note 4.1) | 992 | 898 |
| Emprunts (notes 4.1, 8.2) | 885 | 784 |
| Somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique | 9 | 8 |
| Total du passif | 1 905 | 1 706 |
| Actif net | 11 095 | 9 835 |
| Capitaux propres (note 9) | 11 095 | 9 835 |
| Total du passif et des capitaux propres | 13 000 | 11 541 |

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Martin J. Glynn
Président du conseil



William A. Mackinnon
Président du comité de vérification

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|--------------|-------|
| Revenu de placement | 1 046 | 1 154 |
| Charges liées aux placements (note 10) | (32) | (26) |
| Revenu de placement net | 1 014 | 1 128 |
| Charges d'exploitation (note 11) | (33) | (27) |
| Résultat net | 981 | 1 101 |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Réévaluation du passif net au titre des prestations définies | (1) | - |
| Résultat global | 980 | 1 101 |

États des variations des capitaux propres

Pour les exercices clos les 31 mars

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|---|---------------|-------|
| Transferts de fonds | | |
| Solde au début de la période | 5 120 | 4 869 |
| Transferts de fonds reçus au cours de la période (note 9.2) | 280 | 251 |
| Solde à la fin de la période | 5 400 | 5 120 |
| Résultats non distribués | | |
| Solde au début de la période | 4 715 | 3 614 |
| Résultat global | 980 | 1 101 |
| Solde à la fin de la période | 5 695 | 4 715 |
| Total des capitaux propres | 11 095 | 9 835 |

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Résultat net | 981 | 1 101 |
| Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet sur la trésorerie: | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 11) | 2 | 2 |
| Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 1 | (4) |
| (Gains) pertes non réalisé(e)s sur les emprunts | (14) | 30 |
| | 970 | 1 129 |
| Variation nette des actifs et des passifs d'exploitation | | |
| Augmentation des placements | (1 436) | (1 784) |
| (Augmentation) diminution des autres actifs | - | - |
| Augmentation des fournisseurs et autres passifs | 2 | 3 |
| Augmentation des passifs liés à des placements | 94 | 471 |
| Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation | (370) | (181) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Produits tirés des emprunts | 1 980 | 1 919 |
| Remboursement d'emprunts | (1 865) | (1 808) |
| Remboursement de somme à payer au compte du régime de pension de la fonction publique | (38) | (30) |
| Somme avancée par le compte du régime de pension de la fonction publique | 39 | 32 |
| Transferts de fonds reçus (note 9) | 280 | 251 |
| Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement | 396 | 364 |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | | |
| Acquisitions des immobilisations corporelles | (4) | (3) |
| Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement | (4) | (3) |
| Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 22 | 180 |
| Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | (1) | 4 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | 285 | 101 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période^A | 306 | 285 |
| Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie | | |
| Intérêts versés | (14) | (10) |

^A Au 31 mars 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 305 millions \$ (277 millions \$ au 31 mars 2017) détenu à des fins de placement et inclus à la note 4.1, ainsi qu'un montant de 1 million \$ (8 millions \$ au 31 mars 2017) détenu à des fins administratives et inclus dans les autres actifs.

Les notes font partie intégrante des états financiers.

Notes des états financiers

Pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2017

1 — Renseignements sur la société

L'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») est une société d'État créée en vertu de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* (la « Loi ») pour gérer et investir les sommes qui lui sont transférées, en vertu des *Lois sur la pension* (telles qu'elles sont définies ci-après), pour les fonds (tels qu'ils sont définis dans la Loi) au titre des régimes de retraite constitués en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, de la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes* (« LPRFC »), de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* (collectivement, les « *Lois sur la pension* »), ainsi que de certains règlements afférents à la LPRFC (les « *règlements afférents à la LPRFC* »). Les régimes de retraite constitués en vertu des *Lois sur la pension* comprennent le régime de pension de la fonction publique, le régime de pension des Forces canadiennes et le régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada (le « régime »), et le régime de retraite constitué en vertu des règlements afférents à la LPRFC comprend le régime de pension de la Force de réserve. Le régime et les autres régimes de retraite sont désignés collectivement aux présentes, les « régimes ».

Les sommes qui sont actuellement transférées pour le fonds du régime par le gouvernement du Canada (le « Fonds ») à Investissements PSP ont trait aux obligations en matière de prestations de retraite en vertu du régime pour des services rendus à compter du 1^{er} avril 2000 (les « services postérieurs à 2000 »). Le compte géré par Investissements PSP au nom du Fonds est désigné aux présentes, le « compte de régime ». Investissements PSP tient un registre des contributions nettes pour le Fonds, de même que de la répartition de ses placements et de ses résultats d'exploitation pour le Fonds dans le compte de régime. Investissements PSP gère aussi un compte de régime pour les fonds des autres régimes, qui sont, de même que le compte de régime, désignés collectivement aux présentes, les « comptes de régime ».

Il incombe à Investissements PSP de gérer les montants qui lui sont transférés pour le Fonds dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*. Les montants doivent être investis en vue d'obtenir un rendement maximal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences du régime et de la capacité du régime à respecter ses obligations financières.

En vertu de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada*, le gouvernement du Canada, qui administre le régime et le Fonds, peut en tout temps avoir recours à l'actif net d'Investissements PSP attribué au compte de régime du Fonds à l'égard des montants requis aux fins du versement des prestations de retraite en vertu du régime pour les services postérieurs à 2000, ou, généralement, en vue de réduire tout surplus non autorisé dans le Fonds.

Investissements PSP et la plupart de ses filiales sont exonérées de l'impôt de la Partie I en vertu respectivement des alinéas 149(1)d) et 149(1)d.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Le siège social d'Investissements PSP est situé au 1, rue Rideau, Ottawa (Ontario) Canada, et son établissement principal se trouve au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) Canada.

2 — Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers sont présentées sommairement ci-après et ont été appliquées à toutes les périodes présentées.

2.1. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Investissements PSP constitue une entité d'investissement selon la définition de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et, par conséquent, ne consolide que les filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue plutôt ses participations dans les filiales à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), y compris les filiales qui ont été constituées par Investissements PSP et qui se qualifient à titre d'entités d'investissement (les « filiales qui sont des entités d'investissement »). Investissements PSP évalue également sa participation dans des entreprises associées, des coentreprises et des actifs financiers et des passifs financiers à la JVRN selon l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, et l'IFRS 9.

Les présents états financiers reflètent la situation financière du compte de régime et les résultats d'exploitation d'Investissements PSP et de ses filiales qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement, selon l'attribution au compte de régime. Ils tiennent compte de l'activité économique d'Investissements PSP en ce qui a trait au placement des contributions nettes qui lui sont transférées pour le Fonds à l'égard des services postérieurs à 2000. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs ni toutes les informations relatives aux contributions, aux versements et aux passifs au titre du régime.

La publication de ces états financiers a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 15 mai 2018.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.2. Statut d'entité d'investissement

Investissements PSP a déterminé qu'elle respecte les critères obligatoires de la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, en se basant sur les faits et circonstances qui existaient à la fin de la période. Ces critères sont les suivants :

i) Mandat et objet de l'entité

Comme il est mentionné à la note 1, Investissements PSP a pour mandat de gérer et d'investir les montants qui lui sont transférés dans le meilleur intérêt des bénéficiaires et des contributeurs en vertu des Lois sur la pension. Par conséquent, l'objet d'Investissements PSP est d'investir dans le but de réaliser un rendement optimal sous forme de plus-values en capital et de revenu de placement, sans s'exposer à un risque de perte indu.

ii) Évaluation de la performance

Investissements PSP évalue et apprécie la performance de ses placements sur la base de la juste valeur.

Outre les critères obligatoires contenus dans la définition, l'IFRS 10 présente également certaines caractéristiques typiques d'une entité d'investissement. L'absence de l'une ou l'autre de ces caractéristiques ne signifie pas nécessairement que l'entité ne peut constituer une entité d'investissement. L'une de ces caractéristiques est qu'une entité d'investissement doit avoir des investisseurs qui ne sont pas des parties liées de l'entité.

Comme il est mentionné à la note 13, étant donné qu'Investissements PSP est une société de la Couronne, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada. Par conséquent, puisque les fonds gérés par Investissements PSP proviennent de parties liées, elle pourrait ne pas respecter la caractéristique typique susmentionnée. Toutefois, la Loi prévoit un cadre qui garantit qu'Investissements PSP exerce ses activités dans des conditions normales de concurrence par rapport au gouvernement du Canada. Par conséquent, elle satisfait à tous les critères obligatoires de la définition susmentionnés et constitue une entité d'investissement. Investissements PSP évaluera l'incidence de tout changement dans les faits et circonstances sur son statut d'entité d'investissement.

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées aux fins de la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après.

2.3.1. Instruments financiers

i) Classement

Les actifs financiers qui sont des placements sont gérés, à l'instar des passifs financiers connexes, selon le modèle économique de l'entité de façon à optimiser le rendement. La performance de ces instruments financiers est évaluée sur la base de la juste valeur et ces instruments financiers sont classés comme étant à la JVRN. Ils sont décrits à la note 4.1.

Les emprunts qui sont présentés à la note 8 sont des passifs financiers qui ont été désignés comme devant être évalués à la JVRN, puisqu'ils font partie des portefeuilles de placements gérés en commun dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur.

ii) Comptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle Investissements PSP devient partie aux dispositions contractuelles qui s'y rattachent. Les actifs financiers négociés sont comptabilisés à la date de transaction.

iii) Évaluation initiale et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur et continuent à être évalués de cette manière de façon récurrente. Après l'évaluation initiale, les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés comme étant à la JVRN sont comptabilisées dans les états du résultat global.

Si des variations de juste valeur des passifs financiers désignés comme devant être évalués à la JVRN découlent des fluctuations du risque de crédit propre à Investissements PSP, elles sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Toutes les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le revenu de placement.

iv) Décomptabilisation

Un actif financier (ou, le cas échéant, une partie de celui-ci) est décomptabilisé lorsque les conditions suivantes sont respectées :

- les droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- Investissements PSP a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif ou a l'obligation de payer les flux de trésorerie reçus à un tiers;

et

- Investissements PSP a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif; ou
- dans le cas où Investissements PSP n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif, elle a transféré le contrôle de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.2. Détermination de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Au moment de la comptabilisation initiale, Investissements PSP évalue les faits et circonstances liés à la transaction pour confirmer que le prix de transaction équivaut à la juste valeur d'un actif ou d'un passif. Par la suite, à chaque date de clôture, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur lorsqu'il y a un marché actif (par exemple, une Bourse reconnue), car ils représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un cours coté n'est pas disponible, la juste valeur est estimée au moyen de techniques d'évaluation fondées sur les données d'entrée disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière qui sont tirées de données de marché observables.

Les techniques d'évaluation s'appliquent, en règle générale, aux placements sur les marchés privés, aux placements alternatifs, aux instruments dérivés hors cote et à certains titres à revenu fixe. Le choix du modèle d'évaluation et les hypothèses sous-jacentes élaborées à propos de facteurs tels que le montant et le moment des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation, la volatilité et le risque de crédit influent sur les valeurs obtenues au moyen de ces techniques. Dans certains cas, ces hypothèses ne sont pas étayées par des données de marché observables.

L'approche utilisée pour déterminer la juste valeur de tous les actifs financiers et de tous les passifs financiers est décrite à la note 4.

2.3.3. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation d'Investissements PSP et de ses filiales consolidées, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel chacune des entités au sein du groupe consolidé exerce ses activités. Investissements PSP et ses filiales consolidées évaluent leur performance en dollars canadiens, et leur liquidité est gérée en dollars canadiens.

2.3.4. Conversion des devises

Les transactions en devises réalisées au cours de la période, y compris l'achat et la vente de titres, les revenus et les charges, sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les profits et les pertes de change sur tous les actifs et passifs monétaires sont inclus dans le revenu de placement.

2.3.5. Prêts et emprunts de titres et garantie connexe

Investissements PSP participe à des programmes de prêt et d'emprunt de titres aux termes desquels elle prête et emprunte des titres en vue d'augmenter le rendement du portefeuille. Les opérations de prêt et d'emprunt, y compris la garantie connexe, en vertu de ces programmes ne transfèrent à la contrepartie ni les risques ni les avantages liés au droit de propriété. Par conséquent, Investissements PSP ne décomptabilise pas les titres prêtés ou donnés en garantie et ne comptabilise pas les titres empruntés ou reçus en garantie. Les garanties en espèces obtenues sont comptabilisées tel qu'il est indiqué à la note 4.1.9.

Ces opérations de prêt et d'emprunt de titres requièrent des garanties en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou en actions. Les opérations portant sur des garanties sont conclues selon les modalités habituelles dans le cadre de programmes de prêt et d'emprunt de titres. Investissements PSP et ses contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les mêmes titres ou des titres équivalents doivent être rendus à la contrepartie à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2.3.6. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente et garantie connexe

Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Ces conventions prévoient la vente de titres par une contrepartie et sont assorties d'une entente simultanée visant le rachat de ces titres à un prix et à une date future fixés à l'avance.

Les titres vendus ou achetés en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente, respectivement, y compris la garantie connexe, ne sont pas décomptabilisés ou comptabilisés puisque tous les risques et les avantages liés au droit de propriété relativement à ces titres ne sont pas transférés. Ainsi, lorsque Investissements PSP est la contrepartie qui vend des titres en vertu de telles conventions, le revenu (la perte) relativement à ces titres continue d'être comptabilisé(e) dans le revenu de placement, et les obligations de racheter les titres vendus sont comptabilisées dans les passifs liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres vendus et le prix de rachat est comptabilisée comme des charges d'intérêts dans les charges liées aux placements. Par contre, lorsqu'elle est la contrepartie qui acquiert des titres en vertu de telles conventions, aucun revenu (aucune perte) relativement à ces titres n'est comptabilisé(e), et les obligations de revendre les titres sont comptabilisées dans les montants à recevoir liés à des placements. La différence entre la juste valeur des titres achetés et le prix de revente est comptabilisée comme un revenu de placement.

Les transactions en vertu de conventions de rachat et de conventions de revente requièrent que des biens soient donnés en garantie sous forme d'espèces ou de titres jugés admissibles par les contreparties. Les transactions portant sur des garanties sont effectuées selon les modalités habituelles dans le cadre de conventions de rachat standards. Ces modalités exigent des contreparties concernées qu'elles donnent des garanties supplémentaires en fonction des variations de la juste valeur des biens déjà détenus en garantie ainsi que des titres connexes vendus ou achetés. Les contreparties sont autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. Les titres donnés en garantie doivent être rendus aux contreparties concernées à la fin du contrat, à moins qu'un cas de défaillance ne survienne.

2 — Principales méthodes comptables (suite)

2.3. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

2.3.7. Compensation des instruments financiers

Investissements PSP opère compensation entre les actifs financiers et les passifs financiers, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière uniquement si Investissements PSP a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

2.3.8. Capitaux propres

Les droits du gouvernement du Canada en vertu des *Lois sur la pension* sont décrits à la note 1 et sont classés à titre d'instruments de capitaux propres sur la base qui suit :

- Ces lois confèrent en tout temps au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. Ces droits ne comportent aucune obligation supplémentaire pour Investissements PSP de verser des montants au gouvernement du Canada.
- Ces droits prennent rang en dernier à l'égard de l'actif net d'Investissements PSP.
- Le total des flux de trésorerie prévus attribuables à ces droits, en tout temps, est uniquement fondé sur la juste valeur de l'actif net d'Investissements PSP à la date en question. De plus, la juste valeur de la totalité de l'actif net d'Investissements PSP correspond aux montants que le gouvernement du Canada peut exiger en tout temps.

2.3.9. Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des intérêts, des dividendes, des gains (pertes) à la cession des actifs et passifs financiers et des gains (pertes) qui tiennent compte de la variation de la plus-value (moins-value) non réalisée des actifs financiers détenus et des passifs financiers en cours à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les intérêts sont comptabilisés de façon uniforme en utilisant les taux prescrits jusqu'à la maturité des placements. Les dividendes sont comptabilisés lorsque les droits de les recevoir ont été obtenus, en général à la date ex-dividende.

2.3.10. Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements comprennent les charges d'intérêts, comme il est mentionné à la note 4.1.7, les coûts de transaction, les frais de gestion externe des placements et autres (montant net).

Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition, au contrôle diligent, à l'émission ou à la sortie d'un actif financier ou d'un passif financier. Ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les frais de gestion externe des placements sont directement imputables à la gestion externe des actifs pour le compte d'Investissements PSP. Ces frais sont payés directement par Investissements PSP et comprennent les frais de gestion de base courus calculés en pourcentage de la juste valeur des actifs gérés à l'externe et les frais de gestion courus liés à la performance calculés en fonction de différents indicateurs de performance. Ils ne comprennent pas les montants qui ne sont pas payés directement par Investissements PSP pour certains placements dans des fonds en gestion commune classés dans les placements alternatifs et pour les placements sur les marchés privés, comme il est indiqué à la note 10.

2.3.11. Transferts de fonds

Les montants pour le Fonds sont comptabilisés quand ils sont reçus du gouvernement du Canada.

2.4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants

Dans la préparation des états financiers, la direction pose certains jugements, fait des estimations et formule des hypothèses qui peuvent toucher les montants qui y sont présentés. Les jugements importants comprennent les jugements liés à la détermination du statut d'entité d'investissement comme il est décrit à la note 2.2.

La direction fait également des estimations et formule des hypothèses relatives à l'évaluation, à l'appréciation des risques et aux informations connexes à l'égard des placements sur les marchés privés et de certains titres à revenu fixe. Les principales hypothèses formulées par la direction relatives à l'évaluation des instruments financiers sont présentées à la note 4.2.3 et celles relatives à l'appréciation des risques, à la note 7.

Bien que les estimations et les hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison des incertitudes qui entourent leur utilisation.

3 — Modifications actuelles et futures de normes comptables

3.1. Normes comptables adoptées au cours de l'exercice

IAS 7, Tableau des flux de trésorerie

L'IAS 7 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle contient de nouvelles indications sur les informations à fournir permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les variations des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie. Investissements PSP a appliqué les modifications à compter du 1^{er} avril 2017 et a présenté les informations requises par voie de note dans les états financiers, tel qu'il est indiqué à la note 8.3.

3.2. Normes comptables adoptées avant la date d'entrée en vigueur

IFRS 9, Instruments financiers

En 2014, l'IASB a terminé son projet de remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* par l'IFRS 9. La norme comprend des exigences de comptabilisation, de décomptabilisation, de classement et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que des dispositions en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'application anticipée est permise.

Investissements PSP a adopté pour la première fois l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Les principales méthodes comptables liées à l'IFRS 9 à l'égard de la comptabilisation, de la décomptabilisation, du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers sont décrites à la note 2.3.1. Les dispositions de la norme en matière de dépréciation et de comptabilité de couverture n'ont aucune incidence.

3.3. Modifications futures de normes comptables

Un certain nombre de normes, modifications et interprétations ont été publiées par l'IASB, mais ne sont pas encore en vigueur. Figurent ci-après celles qui ont trait à une ou plusieurs méthodes comptables ou aux informations à fournir importantes d'Investissements PSP :

IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IAS 28 modifiée est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle contient une mise au point permettant de clarifier que le choix d'évaluer à la juste valeur une participation dans une entité émettrice doit se faire sur une base individuelle. Ce choix ne s'applique pas uniformément pour évaluer les participations dans toutes les entreprises associées et les coentreprises. La direction a déterminé qu'une telle modification n'aura aucune incidence sur les états financiers.

4 — Actifs financiers et passifs financiers

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers selon leur catégorie, leur pondération et le secteur dans lequel ils sont investis. Leur juste valeur s'établissait comme suit à la date indiquée :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Placements sur les marchés publics | | |
| Actions canadiennes | 309 | 461 |
| Actions étrangères | 2 515 | 2 140 |
| Placements sur les marchés privés | | |
| Placements immobiliers | 1 937 | 1 766 |
| Placements privés | 1 181 | 988 |
| Placements en infrastructures | 1 295 | 958 |
| Placements en ressources naturelles | 387 | 309 |
| Titres à revenu fixe | | |
| Trésorerie et titres du marché monétaire | 826 | 898 |
| Obligations gouvernementales et obligations de sociétés ^A | 1 639 | 1 817 |
| Obligations indexées à l'inflation | 897 | 560 |
| Titres de créance privés | 1 025 | 664 |
| Autres titres à revenu fixe ^A | 2 | 5 |
| Placements alternatifs | 635 | 582 |
| | 12 648 | 11 148 |
| Actifs liés à des placements | | |
| Montants à recevoir liés à des transactions en cours | 81 | 83 |
| Intérêts à recevoir | 30 | 23 |
| Dividendes à recevoir | 9 | 10 |
| Titres acquis en vertu de conventions de revente | 136 | 193 |
| Actifs liés à des produits dérivés | 83 | 65 |
| | 339 | 374 |
| Placements représentant les actifs financiers à la JVRN | 12 987 | 11 522 |
| Passifs liés à des placements | | |
| Montants à payer liés à des transactions en cours | (84) | (78) |
| Intérêts à payer | (4) | (3) |
| Titres vendus à découvert ^B | (477) | (306) |
| Garanties à payer ^B | (259) | (370) |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | (42) | (80) |
| Passifs liés à des produits dérivés | (126) | (61) |
| Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN | (992) | (898) |
| Emprunts | | |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | (885) | (784) |
| Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN | (885) | (784) |
| Placements nets | 11 110 | 9 840 |

^A Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les billets à taux variable ont été sortis de la catégorie des autres titres à revenu fixe et présentés dans les obligations gouvernementales et obligations de sociétés afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés, les autres titres à revenu fixe ayant été réduits de 236 millions \$ et les obligations gouvernementales et obligations de sociétés ayant été augmentées du même montant.

^B Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les garanties à payer ont été sorties de la catégorie des titres vendus à découvert et présentées séparément dans le nouveau poste Garanties à payer afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés à des fins d'uniformité.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.1. Placements sur les marchés publics

Les placements sur les marchés publics comprennent les placements canadiens et étrangers dans les titres suivants : les actions ordinaires, les certificats américains d'actions étrangères, les certificats internationaux d'actions étrangères, les billets participatifs, les actions privilégiées, les parts de fiducies de revenu, les parts de fonds négociés en Bourse, les parts de fonds en gestion commune et les titres convertibles en actions ordinaires d'émetteurs cotés en Bourse.

Les placements directs dans des actions canadiennes et des actions étrangères sont évalués à la juste valeur en fonction des cours cotés dans des marchés actifs, d'après le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur.

Dans le cas des placements dans des fonds en gestion commune, la juste valeur est établie en fonction des valeurs des parts obtenues des administrateurs de chacun des fonds, lesquelles proviennent de la juste valeur des placements sous-jacents dans chacun des fonds en gestion commune. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.2. Placements sur les marchés privés

Les placements sur les marchés privés comprennent les placements immobiliers, les placements privés, les placements en infrastructures et les placements en ressources naturelles.

Les placements immobiliers comprennent les participations directes dans diverses entités fermées, les placements dans des fonds ainsi que des biens du secteur immobilier. Les placements immobiliers visent les sociétés de personnes, les sociétés et les biens immobiliers intervenant principalement dans le secteur des résidences pour aînés et le secteur résidentiel, les secteurs de l'immobilier commercial et du commerce au détail, et le secteur industriel, ainsi que des fonds privés investis dans des actifs immobiliers. Les placements immobiliers sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements privés regroupent les placements dans des fonds ayant des objectifs similaires, les co-investissements dans des entités fermées et les participations directes.

Les placements en infrastructures regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en infrastructures visent les entités exerçant leurs activités essentiellement dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs de sociétés énergétiques, du transport et d'autres sociétés réglementées. Les placements en infrastructures sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Les placements en ressources naturelles regroupent les participations directes, les placements dans des fonds et les co-investissements dans diverses entités fermées. Les placements en ressources naturelles visent les entités exerçant leurs activités dans la gestion, la détention ou l'exploitation d'actifs dans les secteurs des terrains forestiers, de l'agriculture et du pétrole et du gaz naturel en amont. Les placements en ressources naturelles sont présentés déduction faite de tout financement de tiers.

Le processus d'évaluation de la juste valeur des placements sur les marchés privés est décrit à la note 4.2.2 et les techniques d'évaluation, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

4.1.3. Titres à revenu fixe

Les titres à revenu fixe comprennent la trésorerie et les titres du marché monétaire, les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés, les obligations indexées à l'inflation, les titres de créance privés et les autres titres à revenu fixe.

La trésorerie et les titres du marché monétaire regroupent les instruments dont la durée jusqu'à l'échéance ne dépasse pas un an, tels que les bons du Trésor, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires. Une partie de ces instruments ont une échéance de 90 jours ou moins et sont détenus dans le but de faire face aux engagements financiers à court terme. Ces instruments sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changements de valeur. Ils sont inclus à titre de composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie aux fins des tableaux des flux de trésorerie et se sont établis à 305 millions \$ au 31 mars 2018 (277 millions \$ au 31 mars 2017). Les bons du Trésor sont évalués au moyen des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis au moyen du prix le plus représentatif dans un écart de cotations de courtier. Compte tenu de leur nature à court terme, les certificats de dépôt et les acceptations bancaires sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Les obligations gouvernementales et les obligations de sociétés comprennent les obligations canadiennes, étrangères, fédérales, provinciales, territoriales et municipales et les billets à taux variable. Les obligations indexées à l'inflation sont des titres à revenu fixe qui permettent d'obtenir un rendement rajusté selon l'inflation.

Les titres de créance privés sont des titres à revenu fixe de sociétés fermées détenus directement ou par l'intermédiaire de fonds privés. Ces titres de créance se présentent sous la forme de prêts de premier rang, de dettes mezzanines et de prêts en difficulté et de placements principaux et secondaires dans des prêts à effet de levier. Les titres de créance privés comprennent également des prêts à des tiers, tels que des prêts de premier rang et de rang inférieur, des prêts à la construction, des prêts-relais, des prêts participatifs, ainsi que d'autres produits financiers structurés dans le secteur immobilier.

Les autres titres à revenu fixe comprennent les billets à terme adossés à des actifs (« BTAA ») et les titres adossés à des créances hypothécaires. Les BTAA ont été reçus en échange de papier commercial adossé à des actifs (« PCAA ») de tiers, ou non soutenu par des banques, lequel a subi les contrecoups de la crise de liquidité survenue à la mi-août 2007, et ont fait l'objet d'une restructuration ultérieure en janvier 2009.

La juste valeur des obligations gouvernementales et de la plupart des obligations de sociétés, des obligations indexées à l'inflation et des titres adossés à des créances hypothécaires est fondée sur les prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont calculés au moyen d'une courbe de taux d'intérêt appropriée et d'un écart témoignant de la qualité du crédit de l'émetteur ou d'autres méthodes d'évaluation généralement reconnues.

La juste valeur de certaines obligations de sociétés, des titres de créance privés et des BTAA est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques, ainsi que les données d'entrée importantes utilisées, sont décrites à la note 4.2.3.

L'évaluation de la juste valeur des placements dans des fonds faisant partie des titres de créance privés est décrite à la note 4.2.2.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.4. Placements alternatifs

Les placements alternatifs regroupent surtout des parts de fonds qui détiennent une combinaison d'actions, de titres à revenu fixe et d'instruments dérivés, ainsi que de fonds de couverture. La juste valeur de ces placements est déterminée selon les justes valeurs présentées par les administrateurs ou les gestionnaires principaux du fonds et reflète la juste valeur des actions, des titres à revenu fixe ou des instruments dérivés sous-jacents, selon le cas. La direction examine la juste valeur et, le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération.

4.1.5. Montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours

Les montants à recevoir liés à des transactions en cours comprennent le produit des ventes de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les montants à payer liés à des transactions en cours comprennent le coût des achats de placements, excluant les instruments financiers dérivés, qui ont été négociés, mais demeurent non réglés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

La juste valeur des montants à recevoir et à payer liés à des transactions en cours reflète la valeur à laquelle les transactions de vente ou d'achat initiales sous-jacentes ont été conclues.

4.1.6. Intérêts et dividendes à recevoir

Les intérêts et les dividendes sont comptabilisés aux montants que l'on s'attend à recevoir à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.7. Intérêts à payer

En ce qui a trait aux emprunts décrits à la note 4.1.11, les intérêts courus sont comptabilisés au montant que l'on s'attend à payer à la fin de la période de présentation de l'information financière, ce qui se rapproche de la juste valeur.

4.1.8. Titres vendus à découvert

Les titres vendus à découvert reflètent l'obligation d'Investissements PSP d'acheter des titres dans le cadre de transactions de vente à découvert. Dans le cadre de ces transactions, Investissements PSP vend des titres qu'elle ne détient pas avec l'obligation d'acheter des titres semblables sur le marché afin de couvrir sa position.

À l'aide de cours cotés du marché qui sont fondés sur le cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur, la juste valeur des titres vendus à découvert est calculée au moyen de la même méthode que pour les positions acheteur décrites dans les sections portant sur les placements sur les marchés publics et sur les titres à revenu fixe.

4.1.9. Garanties à payer

Dans le cadre de prêts de titres et de certaines transactions sur dérivés hors cote, une garantie en espèces est reçue et réinvestie par Investissements PSP. Investissements PSP comptabilise la garantie en espèces reçue, et un montant correspondant est comptabilisé dans les montants à payer. Le solde à payer représente l'obligation du cessionnaire de rembourser la garantie en espèces au cédant à la fin de la transaction en l'absence de défaillance de la part du cédant.

4.1.10. Titres vendus en vertu de conventions de rachat et acquis en vertu de conventions de revente

Comme il est mentionné à la note 2.3.6, Investissements PSP est partie à des conventions de rachat et à des conventions de revente. Les obligations de racheter ou de revendre les titres vendus ou acquis en vertu de telles conventions sont comptabilisées au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

4.1.11. Emprunts en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présenté à la note 8.2. Les billets à ordre à court terme sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur des billets à moyen terme d'Investissements PSP se fonde sur des prix obtenus auprès de sources indépendantes. Ces prix sont établis à l'aide d'une courbe de taux d'intérêt et d'un écart témoignant de la qualité du crédit d'Investissements PSP.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers qui sont réglés à une date future. La valeur de ces instruments fluctue en fonction de la variation de la valeur des actifs, des taux d'intérêt ou des taux de change sous-jacents. En règle générale, les instruments financiers dérivés n'exigent aucun placement initial net. Dans certains cas, ils exigent un placement initial net inférieur à celui qui serait exigé pour détenir directement la position sous-jacente. Les instruments financiers dérivés peuvent être cotés en Bourse ou négociés hors cote. Les instruments négociés hors cote comprennent les instruments qui sont négociés bilatéralement et réglés, ainsi que ceux qui sont compensés (instruments dérivés hors cote compensés) par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale.

Investissements PSP utilise des instruments financiers dérivés afin d'améliorer le rendement des placements ou de reproduire des placements de façon synthétique. En outre, les instruments dérivés permettent de réduire les risques liés aux placements actuellement détenus.

Investissements PSP utilise les instruments financiers dérivés suivants :

Swaps

Les swaps désignent des transactions dans le cadre desquelles deux contreparties conviennent d'échanger des flux de trésorerie selon des modalités prédéterminées comprenant notamment un montant nominal et une durée. Les swaps sont utilisés dans le but d'accroître les rendements ou pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

Contrats à terme normalisés

Les contrats à terme normalisés sont des contrats dont les modalités sont standardisées, et dans le cadre desquels un actif est reçu ou livré (acheté ou vendu) à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Contrats à terme

Les contrats à terme sont des contrats couvrant la vente par une partie et l'achat par une autre partie d'un montant prédéterminé d'un instrument sous-jacent, à un prix et à une date future fixés à l'avance. Ce type de contrat est utilisé pour ajuster l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder directement les actifs sous-jacents.

Options

Les options sont des contrats en vertu desquels le vendeur donne le droit à l'acquéreur, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un nombre donné de titres liés aux capitaux propres, aux indices, aux marchandises, aux devises, aux taux d'intérêt, au crédit ou d'autres instruments financiers sous-jacents, à un prix convenu d'avance, à une date déterminée ou en tout temps avant la date d'échéance prédéterminée.

Bons et droits de souscription

Le bon de souscription est une option visant l'achat d'un actif sous-jacent qui se présente sous la forme d'un titre transférable et qui peut être inscrite à la cote d'une Bourse ou négociée hors cote.

Le droit de souscription est un titre donnant à un actionnaire le droit d'acquérir de nouvelles actions émises par une société à un prix prédéterminé (habituellement inférieur au prix courant du marché), dans une proportion donnée de nombre d'actions que cet actionnaire détient déjà. Les droits de souscription ne sont émis que pour une courte période au terme de laquelle ils viennent à échéance.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés cotés sont comptabilisés à leur juste valeur en fonction des cours cotés du marché, soit le prix compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflète le mieux la juste valeur. Les instruments dérivés hors cote compensés sont comptabilisés à leur juste valeur au moyen des cours obtenus de la chambre de compensation centrale. Les instruments dérivés négociés hors cote sont évalués à l'aide de techniques appropriées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie. Ces techniques ont recours à des données d'entrée importantes qui sont observables sur le marché, comme les taux de rendement du marché actuels.

Valeur nominale et juste valeur des actifs et des passifs liés aux produits dérivés

La valeur nominale des instruments financiers dérivés n'est comptabilisée ni à l'actif ni au passif, car elle représente le montant nominal du contrat. À l'exception des dérivés de crédit, la valeur nominale ne représente pas le potentiel de profit ou de perte associé au risque de marché ou de crédit des transactions présentées ci-après. Cette valeur sert plutôt de fondement pour établir les flux de trésorerie et la juste valeur des contrats.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le tableau ci-après résume la situation du portefeuille des instruments dérivés à la date indiquée :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | | | 31 mars 2017 | | |
|---|-----------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|-------------|
| | Valeur nominale | Juste valeur | | Valeur nominale | Juste valeur | |
| | | Actifs | Passifs | | Actifs | Passifs |
| Dérivés sur titres et marchandises | | | | | | |
| Cotés | | | | | | |
| Contrats à terme normalisés | 275 | - | - | 102 | - | - |
| Bons et droits de souscription | - | - | - | - | 1 | - |
| Options : acquises | 769 | 18 | - | 281 | 2 | - |
| souscrites | 524 | - | (11) | 235 | - | (2) |
| Hors cote | | | | | | |
| Swaps | 1 943 | 11 | (47) | 2 099 | 18 | (8) |
| Options : acquises | 111 | 3 | - | 138 | 4 | - |
| souscrites | 62 | - | (3) | 134 | - | (3) |
| Dérivés sur devises | | | | | | |
| Cotés | | | | | | |
| Contrats à terme normalisés | 9 | - | - | 10 | - | - |
| Hors cote | | | | | | |
| Contrats à terme | 2 014 | 14 | (30) | 2 043 | 7 | (22) |
| Swaps | 218 | - | (4) | 333 | 1 | (3) |
| Options : acquises | 601 | 4 | - | 697 | 6 | - |
| souscrites | 617 | - | (4) | 708 | - | (5) |
| Dérivés sur taux d'intérêt | | | | | | |
| Cotés | | | | | | |
| Contrats à terme normalisés | 1 060 | - | - | 576 | - | - |
| Options : acquises | 3 594 | 1 | - | 2 496 | 1 | - |
| souscrites | 3 109 | - | (1) | 2 754 | - | - |
| Hors cote | | | | | | |
| Swaps | 1 059 | 13 | (10) | 901 | 12 | (7) |
| Options : acquises | 3 622 | 18 | - | 2 585 | 13 | - |
| souscrites | 3 788 | - | (15) | 3 409 | - | (9) |
| Hors cote compensés | | | | | | |
| Swaps | 4 730 | - | - | 2 841 | - | - |
| Dérivés de crédit | | | | | | |
| Hors cote | | | | | | |
| Swaps sur défaillance : acquis | 90 | - | (1) | 79 | - | (2) |
| souscrits ^A | 17 | - | - | 22 | - | - |
| Options : acquises | 47 | 1 | - | - | - | - |
| souscrites | - | - | - | - | - | - |
| Hors cote compensés | | | | | | |
| Swaps sur défaillance : acquis | 90 | - | - | 60 | - | - |
| souscrits ^A | 43 | - | - | 86 | - | - |
| Total | | 83 | (126) | | 65 | (61) |

^A Investissements PSP garanti indirectement, au moyen des swaps sur défaillance souscrits, les obligations de référence sous-jacentes. L'exposition potentielle maximale correspond à la valeur nominale des swaps sur défaillance souscrits présentée ci-dessus.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.1. Catégories d'actifs financiers et de passifs financiers (suite)

4.1.12. Actifs et passifs liés à des dérivés (suite)

Le total des actifs et des passifs liés à des dérivés comprend ce qui suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | | | 31 mars 2017 | | |
|---|-----------------|--------------|--------------|-----------------|--------------|-------------|
| | Valeur nominale | Juste valeur | | Valeur nominale | Juste valeur | |
| | | Actifs | Passifs | | Actifs | Passifs |
| Instruments dérivés cotés | 9 340 | 19 | (12) | 6 454 | 4 | (2) |
| Instruments dérivés négociés hors cote | 14 189 | 64 | (114) | 13 148 | 61 | (59) |
| Instruments dérivés hors cote compensés | 4 863 | — | — | 2 987 | — | — |
| Total | | 83 | (126) | | 65 | (61) |

Le tableau suivant présente la valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance à la date indiquée :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|------------------------------------|--------------|--------------|
| Moins de 3 mois | 9 142 | 8 027 |
| De 3 à 12 mois | 8 706 | 7 503 |
| Plus d'un an | 10 544 | 7 059 |

4.2. Hiérarchie de la juste valeur

4.2.1. Classement

Les actifs financiers et les passifs financiers décrits à la note 4.1 sont classés au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur, qui est présentée ci-après, que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels Investissements PSP peut avoir accès à la fin de la période de présentation de l'information financière, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
 - i) les cours sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires;
 - ii) les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires;
 - iii) les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif;
 - iv) les données d'entrée corroborées par le marché.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif qui sont utilisées dans les techniques d'évaluation reposant sur des modèles. Elles reflètent l'appréciation par la direction des hypothèses que les autres intervenants sur le marché utiliseraient pour établir le prix des actifs et des passifs.

Le classement par niveaux hiérarchiques est établi au moment de la détermination initiale de la juste valeur de l'actif ou du passif et, par la suite, passé en revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Investissements PSP détermine s'il y a eu transfert entre les niveaux et comptabilise ce transfert au début de la période de présentation de l'information financière.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2018, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

| (en millions de dollars canadiens) | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total de la juste valeur |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| Placements sur les marchés publics | | | | |
| Actions canadiennes | 247 | 62 | – | 309 |
| Actions étrangères | 2 143 | 234 | 138 | 2 515 |
| Placements sur les marchés privés | | | | |
| Placements immobiliers | – | – | 1 937 | 1 937 |
| Placements privés | – | – | 1 181 | 1 181 |
| Placements en infrastructures | – | – | 1 295 | 1 295 |
| Placements en ressources naturelles | – | – | 387 | 387 |
| Titres à revenu fixe | | | | |
| Trésorerie et titres du marché monétaire | – | 826 | – | 826 |
| Obligations gouvernementales et obligations de sociétés | – | 1 627 | 12 | 1 639 |
| Obligations indexées à l'inflation | – | 897 | – | 897 |
| Titres de créance privés | – | – | 1 025 | 1 025 |
| Autres titres à revenu fixe | – | 1 | 1 | 2 |
| Placements alternatifs | – | 121 | 514 | 635 |
| | 2 390 | 3 768 | 6 490 | 12 648 |
| Actifs liés à des placements | | | | |
| Montants à recevoir liés à des transactions en cours | – | 81 | – | 81 |
| Intérêts à recevoir | – | 30 | – | 30 |
| Dividendes à recevoir | – | 9 | – | 9 |
| Titres acquis en vertu de conventions de revente | – | 136 | – | 136 |
| Actifs liés à des produits dérivés | 14 | 69 | – | 83 |
| | 14 | 325 | – | 339 |
| Placements représentant les actifs financiers à la JVRN | 2 404 | 4 093 | 6 490 | 12 987 |
| Passifs liés à des placements | | | | |
| Montants à payer liés à des transactions en cours | – | (84) | – | (84) |
| Intérêts à payer | – | (4) | – | (4) |
| Titres vendus à découvert | (368) | (109) | – | (477) |
| Garanties à payer | – | (259) | – | (259) |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | – | (42) | – | (42) |
| Passifs liés à des produits dérivés | (12) | (114) | – | (126) |
| Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN | (380) | (612) | – | (992) |
| Emprunts | | | | |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | – | (885) | – | (885) |
| Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN | – | (885) | – | (885) |
| Placements nets | 2 024 | 2 596 | 6 490 | 11 110 |

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.1. Classement (suite)

Le tableau ci-après présente la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers au 31 mars 2017, selon leur classement dans la hiérarchie de la juste valeur :

| (en millions de dollars canadiens) | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total de la juste valeur |
|--|----------|----------|----------|--------------------------|
| Placements sur les marchés publics | | | | |
| Actions canadiennes | 397 | 64 | – | 461 |
| Actions étrangères | 1 867 | 252 | 21 | 2 140 |
| Placements sur les marchés privés | | | | |
| Placements immobiliers | – | – | 1 766 | 1 766 |
| Placements privés | – | – | 988 | 988 |
| Placements en infrastructures | – | – | 958 | 958 |
| Placements en ressources naturelles | – | – | 309 | 309 |
| Titres à revenu fixe | | | | |
| Trésorerie et titres du marché monétaire | – | 898 | – | 898 |
| Obligations gouvernementales et obligations de sociétés ^A | – | 1 799 | 18 | 1 817 |
| Obligations indexées à l'inflation | – | 560 | – | 560 |
| Titres de créance privés | – | – | 664 | 664 |
| Autres titres à revenu fixe ^A | – | 3 | 2 | 5 |
| Placements alternatifs | – | 110 | 472 | 582 |
| | 2 264 | 3 686 | 5 198 | 11 148 |
| Actifs liés à des placements | | | | |
| Montants à recevoir liés à des transactions en cours | – | 83 | – | 83 |
| Intérêts à recevoir | – | 23 | – | 23 |
| Dividendes à recevoir | – | 10 | – | 10 |
| Titres acquis en vertu de conventions de revente | – | 193 | – | 193 |
| Actifs liés à des produits dérivés | 4 | 61 | – | 65 |
| | 4 | 370 | – | 374 |
| Placements représentant les actifs financiers à la JVRN | 2 268 | 4 056 | 5 198 | 11 522 |
| Passifs liés à des placements | | | | |
| Montants à payer liés à des transactions en cours | – | (78) | – | (78) |
| Intérêts à payer | – | (3) | – | (3) |
| Titres vendus à découvert ^B | (208) | (98) | – | (306) |
| Garanties à payer ^B | – | (370) | – | (370) |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | – | (80) | – | (80) |
| Passifs liés à des produits dérivés | (2) | (59) | – | (61) |
| Passifs liés à des placements représentant les passifs financiers à la JVRN | (210) | (688) | – | (898) |
| Emprunts | | | | |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | – | (784) | – | (784) |
| Emprunts représentant les passifs financiers désignés à la JVRN | – | (784) | – | (784) |
| Placements nets | 2 058 | 2 584 | 5 198 | 9 840 |

^A Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les billets à taux variable ont été sortis de la catégorie des autres titres à revenu fixe et présentés dans les obligations gouvernementales et obligations de sociétés afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés, les autres titres à revenu fixe classés dans le niveau 2 ayant été réduits de 236 millions \$ et les obligations gouvernementales et obligations de sociétés classées dans le niveau 2 ayant été augmentées du même montant.

^B Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les garanties à payer ont été sorties de la catégorie des titres vendus à découvert et présentées séparément dans le nouveau poste Garanties à payer afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés à des fins d'uniformité.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, des titres cotés d'une juste valeur de 3 millions \$, classés au niveau 2 au 31 mars 2017, ont été transférés dans le niveau 1, les restrictions de négociation ayant expiré.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.2. Processus de détermination de la juste valeur des placements classés au niveau 3

Le processus d'évaluation est suivi et régi par un comité d'évaluation interne. Ce comité est responsable de la surveillance de tous les aspects de la détermination de la juste valeur, y compris l'élaboration des méthodes et procédures d'évaluation pour chaque type de placement et l'assurance qu'elles sont suivies. Les méthodes d'évaluation sont fondées sur des pratiques largement reconnues conformes aux normes d'évaluation professionnelles. Ces normes comprennent, entre autres, les *International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines*, les *Règles uniformes de pratique professionnelle en matière d'évaluation au Canada* et les *Uniform Standards of Professional Appraisal Practice* en vigueur aux États-Unis.

La juste valeur des placements classés au niveau 3 est établie au moins une fois l'an. Chaque trimestre, la juste valeur est passée en revue et ajustée, s'il y a lieu, pour refléter les répercussions de situations ou de circonstances importantes sur le marché en général ou propres aux placements. La méthode d'évaluation choisie pour chaque placement est, par la suite, appliquée de façon uniforme selon ce qui convient dans les circonstances. Le comité d'évaluation passe en revue les modifications importantes apportées aux méthodes d'évaluation pour déterminer si elles sont appropriées.

Dans les situations où elle recourt aux services d'évaluateurs indépendants, la direction s'assure qu'ils sont indépendants et que les méthodes d'évaluation employées sont conformes aux normes d'évaluation professionnelles susmentionnées. Pour valider le travail effectué par les évaluateurs, la direction s'assure que les hypothèses employées correspondent à l'information financière et aux prévisions du placement sous-jacent.

En ce qui concerne les placements dans des fonds classés au niveau 3, la juste valeur annuelle est habituellement déterminée selon les états financiers audités reçus du gestionnaire principal du fonds. Dans certains cas, la juste valeur est obtenue au moyen d'informations fournies par les administrateurs du fonds et revue par la direction pour s'assurer qu'elle est raisonnable et conforme aux méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur. Le cas échéant, l'effet des restrictions sur la vente ou le rachat de tels placements est pris en considération pour déterminer la juste valeur.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2018 :

| Actifs financiers et passifs financiers | Type de placement | Juste valeur (en millions de dollars canadiens) | Techniques d'évaluation importantes | Données d'entrée non observables importantes | Fourchette (moyenne pondérée) |
|--|--|---|--|--|-------------------------------|
| Placements sur les marchés publics Actions étrangères | Placements directs | 138 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Placements sur les marchés privés Placements immobiliers | Placements directs et co-investissements | 1 818 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^{B, C} | 5,00 % – 22,10 % (7,94 %) |
| Taux de capitalisation final ^{B, C} | | | | 4,25 % – 9,75 % (5,92 %) | |
| Capitalisation directe | | | Taux de capitalisation ^{B, D} | 2,75 % – 9,09 % (5,30 %) | |
| | | | Taux d'occupation stable ^{D, E} | 94,00 % – 100,00 % (98,29 %) | |
| Approche des transactions comparables | | | Prix au pied carré ^{D, E} | 27,50 \$ – 1 107,92 \$ (90,83 \$) | |
| Valeur de l'actif net ^A | | | s. o. | s. o. | |
| Prix de la transaction | s. o. | s. o. | | | |
| | Placements dans des fonds | 119 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Autres placements sur les marchés privés | Placements directs et co-investissements | 1 976 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 6,00 % – 12,70 % (8,94 %) |
| | | | | Données de marché comparables | s. o. |
| | | | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| | | | Prix de la transaction | s. o. | s. o. |
| | Placements dans des fonds | 887 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Titres à revenu fixe Obligations de sociétés | Obligations convertibles | 12 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 4,70 % – 10,00 % (7,40 %) |
| Titres de créance privés | Placements directs et co-investissements | 737 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 5,90 % – 17,25 % (9,79 %) |
| | | | | Valeur de l'actif net ^A | s. o. |
| | | | Prix de la transaction | s. o. | s. o. |
| | Placements dans des fonds | 288 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Autres titres à revenu fixe | Billets à terme adossés à des actifs | 1 | Prix obtenus de sources indépendantes ^A | s. o. | s. o. |
| Placements alternatifs | Placements dans des fonds | 514 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Total | | 6 490 | | | |

^A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

^B Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^C Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

^D Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

^E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.3. Données d'entrée importantes pour le classement au niveau 3 (suite)

Le tableau ci-après présente les principales informations sur les données d'entrée importantes liées aux actifs financiers et aux passifs financiers classés au niveau 3 au 31 mars 2017 :

| Actifs financiers et passifs financiers | Type de placement | Juste valeur (en millions de dollars canadiens) | Techniques d'évaluation importantes | Données d'entrée non observables importantes | Fourchette (moyenne pondérée) |
|--|--|---|--|--|-----------------------------------|
| Placements sur les marchés publics Actions étrangères | Placements directs | 21 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Placements sur les marchés privés Placements immobiliers | Placements directs et co-investissements | 1 663 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^{B, C} | 4,50 % - 25,00 % (8,06 %) |
| | | | | Taux de capitalisation final ^{B, C} | 4,25 % - 10,25 % (6,04 %) |
| | | | Capitalisation directe | Taux de capitalisation ^{B, D} | 2,75 % - 8,00 % (5,69 %) |
| | | | | Taux d'occupation stable ^{D, E} | 94,00 % - 100,00 % (97,77 %) |
| | | | Approche des transactions comparables | Prix au pied carré ^{D, E} | 2,82 \$ - 1 115,10 \$ (153,82 \$) |
| | | | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| | Prix de la transaction | s. o. | s. o. | | |
| | Placements dans des fonds | 103 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Autres placements sur les marchés privés | Placements directs et co-investissements | 1 570 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 5,91 % - 12,70 % (9,36 %) |
| | | | | Données de marché comparables | s. o. |
| | | | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| | | | Prix de la transaction | s. o. | s. o. |
| | Placements dans des fonds | 685 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Titres à revenu fixe Obligations de sociétés | Obligations convertibles | 18 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 3,90 % - 14,10 % (7,50 %) |
| Titres de créance privés | Placements directs et co-investissements | 353 | Flux de trésorerie actualisés | Taux d'actualisation ^B | 4,49 % - 12,25 % (9,07 %) |
| | | | | Valeur de l'actif net ^A | s. o. |
| | | | Prix de la transaction | s. o. | s. o. |
| | Placements dans des fonds | 311 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Autres titres à revenu fixe | Billets à terme adossés à des actifs | 2 | Prix obtenus de sources indépendantes ^A | s. o. | s. o. |
| Placements alternatifs | Placements dans des fonds | 472 | Valeur de l'actif net ^A | s. o. | s. o. |
| Total | | 5 198 | | | |

^A Dans certains cas, la juste valeur est déterminée par des sources indépendantes. Investissements PSP n'a pas accès aux informations sur les évaluations.

^B Toute augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une diminution (augmentation) de la juste valeur.

^C Une augmentation (diminution) du taux d'actualisation est en général accompagnée d'une augmentation (diminution) du taux de capitalisation final.

^D Il n'existe pas de relation directe prévisible entre cette donnée d'entrée et toute autre donnée d'entrée importante non observable.

^E Une augmentation (diminution) de cette donnée d'entrée non observable, prise individuellement, entraîne en général une augmentation (diminution) de la juste valeur.

4 — Actifs financiers et passifs financiers (suite)

4.2. Hiérarchie de la juste valeur (suite)

4.2.4. Niveau 3 – rapprochement

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2018 :

| (en millions de dollars canadiens) | Solde d'ouverture | Achats | Ventes | Règlements | Gains réalisés | Gains non réalisés ^A | Transfert hors du niveau 3 | Solde de clôture |
|---|-------------------|--------------|--------------|------------|----------------|---------------------------------|----------------------------|------------------|
| Placements sur les marchés publics | 21 | 48 | (4) | - | - | 73 | - | 138 |
| Placements sur les marchés privés | 4 021 | 713 | (324) | - | 81 | 310 | (1) | 4 800 |
| Titres à revenu fixe | 684 | 566 | (233) | (2) | 17 | 6 | - | 1 038 |
| Placements alternatifs | 472 | 97 | (68) | - | 5 | 8 | - | 514 |
| Montants nets à recevoir et à payer liés aux produits dérivés | - | 1 | - | (1) | - | - | - | - |
| Total | 5 198 | 1 425 | (629) | (3) | 103 | 397 | (1) | 6 490 |

Au 31 mars 2017, un placement sur les marchés privés a été classé au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur, étant donné que la juste valeur a été déterminée à l'aide de données d'entrée non observables importantes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le placement a été transféré dans le niveau 2, les titres connexes ayant été inscrits en Bourse. Les titres détenus par Investissements PSP ne sont pas inscrits en Bourse et ne peuvent être vendus qu'à compter du moment de leur inscription.

Le tableau suivant présente le rapprochement de tous les mouvements liés aux actifs financiers et aux passifs financiers classés dans le niveau 3 pour l'exercice clos le 31 mars 2017 :

| (en millions de dollars canadiens) | Solde d'ouverture | Achats | Ventes | Règlements | Gains réalisés | Gains non réalisés ^A | Transfert hors du niveau 3 | Solde de clôture |
|------------------------------------|-------------------|--------------|--------------|-------------|----------------|---------------------------------|----------------------------|------------------|
| Placements sur les marchés publics | - | 19 | - | - | - | 2 | - | 21 |
| Placements sur les marchés privés | 3 364 | 716 | (199) | - | 48 | 92 | - | 4 021 |
| Titres à revenu fixe | 457 | 380 | (141) | (49) | 28 | 9 | - | 684 |
| Placements alternatifs | 392 | 67 | (35) | - | 4 | 44 | - | 472 |
| Total | 4 213 | 1 182 | (375) | (49) | 80 | 147 | - | 5 198 |

^A Comprennent des ajustements liés à la répartition du compte de régime.

4.2.5. Niveau 3 – analyse de sensibilité

Dans le processus d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des hypothèses fondées sur des données non observables. Les hypothèses importantes utilisées pour chaque catégorie d'actif sont décrites à la note 4.2.3. Bien que de telles hypothèses reflètent le meilleur jugement de la direction, l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles pourrait donner des justes valeurs différentes représentant, au minimum, une augmentation de 3 % et une diminution de 3 % au 31 mars 2018 (augmentation de 3 % et diminution de 3 % au 31 mars 2017) de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. Sont exclus les placements dans des fonds, pour lesquels une analyse de sensibilité n'est pas possible étant donné qu'Investissements PSP n'a pas accès aux hypothèses sous-jacentes utilisées. Pour ce qui est des placements dans des fonds, la juste valeur est établie tel qu'il est indiqué à la note 4.2.2.

5 — Biens donnés et obtenus en garantie

Investissements PSP est partie à des ententes qui requièrent que des biens soient donnés et obtenus en garantie, comme il est indiqué aux notes 2.3.5, 2.3.6 et 7.2.1. Le tableau qui suit présente la juste valeur de ces garanties attribuées au compte de régime, ainsi que les titres visés par les programmes de prêt et d'emprunt et les titres visés par les conventions de rachat et les conventions de revente à la date indiquée:

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Prêts et emprunts de titres | | |
| Titres prêtés | 839 | 961 |
| Biens détenus en garantie ^A | 892 | 1 023 |
| Titres empruntés | 370 | 209 |
| Biens donnés en garantie ^B | 384 | 219 |
| Conventions de rachat et conventions de revente de titres | | |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | 42 | 81 |
| Biens donnés en garantie | 42 | 80 |
| Titres acquis en vertu de conventions de revente | 137 | 193 |
| Biens détenus en garantie ^C | 136 | 193 |
| Contrats de dérivés | | |
| Biens donnés en garantie | 129 | 23 |
| Biens détenus en garantie ^D | – | 17 |

^A La juste valeur minimale de la garantie en espèces requise correspond à 102 % de la juste valeur des titres prêtés et, dans le cas des garanties sous forme de titres, à 105 %. Les biens détenus en garantie comprenaient 254 millions \$ en espèces pour le compte de régime au 31 mars 2018 (368 millions \$ au 31 mars 2017) et 638 millions \$ en titres au 31 mars 2018 (655 millions \$ au 31 mars 2017). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

^B La juste valeur minimale de la garantie requise correspond à 100 % de la juste valeur des titres empruntés.

^C Au 31 mars 2018, un montant de 110 millions \$ (98 millions \$ au 31 mars 2017) des biens détenus en garantie sous forme de titres avait été utilisé dans le cadre de transactions de vente à découvert et un montant de néant (15 millions \$ au 31 mars 2017) avait été utilisé relativement à des titres vendus en vertu de conventions de rachat.

^D Les biens détenus en garantie comprenaient 174 mille \$ en espèces au 31 mars 2018 (1 million \$ au 31 mars 2017) et 49 mille \$ en titres au 31 mars 2018 (16 millions \$ au 31 mars 2017). Toutes les garanties en espèces sont réinvesties.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées

À titre d'entité d'investissement, Investissements PSP ne consolide que les filiales qui lui fournissent des services liés à ses activités de placement. Investissements PSP évalue sa participation dans ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées à la JVRN, comme il est mentionné à la note 2.1.

Aux fins de la préparation de cette note, la direction évalue le contrôle, le contrôle conjoint et l'influence notable comme suit :

i) Contrôle et influence notable

Investissements PSP détermine qu'elle exerce un contrôle sur une entité émettrice si elle est exposée ou si elle a le droit à des rendements variables en raison de sa participation dans une entité et si elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Dans certains cas, Investissements PSP n'exerce pas un contrôle sur une entité émettrice, mais a le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice. Dans de tels cas, Investissements PSP détermine qu'elle exerce une influence notable sur l'entité émettrice.

Dans le cas du contrôle ou de l'influence notable, le pouvoir sur l'entité émettrice résulte des droits de vote conférés par les droits de propriété, d'autres accords contractuels, ou une combinaison de ces éléments.

ii) Contrôle conjoint

Investissements PSP détermine qu'elle est partie à un accord de coentreprise si elle exerce un contrôle conjoint sur une entité émettrice et détient des droits sur l'actif net de l'entité émettrice. Le contrôle conjoint est établi en vertu d'un accord contractuel qui exige le consentement unanime des parties partageant le contrôle à l'égard des activités qui ont une incidence importante sur les rendements de la coentreprise.

En général, la prise de décisions à l'égard des activités est régie par les droits de vote conférés par la participation de chaque partie. Dans certains cas, elle est régie uniquement en vertu des accords contractuels ou en combinaison avec les droits de propriété de chaque partie.

6 — Intérêts détenus dans d'autres entités (suite)

6.1. Filiales, coentreprises et entreprises associées (suite)

Dans le cours normal des activités, les placements sur les marchés privés sont généralement détenus par les filiales qui sont des entités d'investissement créées par Investissements PSP. Au 31 mars 2018, 103 filiales qui sont des entités d'investissement étaient constituées en Amérique du Nord, 23 en Europe, 11 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie (103 entités d'investissement en Amérique du Nord, 23 en Europe, 10 en Océanie, 4 en Amérique centrale et en Amérique du Sud, 1 en Afrique et 1 en Asie au 31 mars 2017).

De plus, Investissements PSP contrôlait 80 entités émettrices directement ou par l'intermédiaire de ses filiales qui sont des entités d'investissement au 31 mars 2018 (77 entités émettrices au 31 mars 2017).

Les tableaux ci-après présentent, en ordre décroissant, les entités émettrices importantes détenues directement ou indirectement par Investissements PSP, sur lesquelles elle exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

| Nom de l'entité | 31 mars 2018 | | |
|---|-------------------------|---|-----------------------------------|
| | Établissement principal | Participation détenue par Investissements PSP (%) | Relation avec Investissements PSP |
| Revera Inc. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| AviAlliance GmbH | Europe | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| Kaingaroo Timberlands Ltd. | Océanie | 56 | Entité contrôlée conjointement |
| Roadis Transportation B.V. | Mondial | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l. | Europe | 50 | Entité contrôlée conjointement |
| FirstLight Power Resources Holding Inc. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| Roccapina Fund, L.P. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| TDF S.A.S. | Europe | 22 | Entreprise associée |
| Cubico Sustainable Investments Limited | Mondial | 50 | Entité contrôlée conjointement |
| Big Box Properties | Amérique du Nord | 49 | Entité contrôlée conjointement |

| Nom de l'entité | 31 mars 2017 | | |
|---|-------------------------|---|-----------------------------------|
| | Établissement principal | Participation détenue par Investissements PSP (%) | Relation avec Investissements PSP |
| Revera Inc. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| Kaingaroo Timberlands Ltd. | Océanie | 56 | Entité contrôlée conjointement |
| AviAlliance GmbH | Europe | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| Roadis Transportation B.V. | Mondial | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| FirstLight Power Resources Holding Inc. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| Roccapina Fund, L.P. | Amérique du Nord | 100 | Entité émettrice contrôlée |
| SEGRO European Logistics Partnership S.a.r.l. | Europe | 50 | Entité contrôlée conjointement |
| Telesat Holdings Inc. | Amérique du Nord | 35 | Entreprise associée |
| TDF S.A.S. | Europe | 22 | Entreprise associée |
| Big Box Properties | Amérique du Nord | 49 | Entité contrôlée conjointement |

Outre ce qui précède, Investissements PSP consolide les filiales en propriété exclusive qui lui fournissent uniquement des services liés à ses activités de placement. Ces services comprennent la gestion de placements et le financement des placements sur les marchés privés dans le cadre du programme du financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP, décrit à la note 8.2.

6.2. Entités structurées

Investissements PSP détient des intérêts dans des sociétés de personnes et des fonds surtout dans le contexte de ses placements sur les marchés privés. En raison de leur nature, ces entités ont en général les caractéristiques d'une entité structurée comme elles sont définies par les IFRS. Ces entités sont détenues à titre de placements et n'exposent pas Investissements PSP à plus de risques ou de rendements que ses intérêts détenus dans des entités non structurées.

Des renseignements à l'égard des entités structurées sont compris, s'il y a lieu, dans les informations portant sur la gestion du risque lié aux placements à la note 7, les garanties et les indemnités, à la note 15 et les engagements, à la note 16.

7 — Gestion du risque lié aux placements

Investissements PSP est tenue d'agir dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des régimes et de maximiser les rendements sans s'exposer à un risque de perte indu. Aux fins de l'atteinte de cet objectif, Investissements PSP a élaboré une politique de gestion du risque d'entreprise. La politique de gestion du risque d'entreprise fournit un cadre pour identifier, évaluer, gérer, atténuer, surveiller et signaler les risques liés et non liés aux placements auxquels Investissements PSP est exposée.

Dans le cadre de la politique globale de gestion du risque d'entreprise, la politique de gestion du risque de placement vise à appuyer la gestion des risques inhérents au processus de prise de décisions en matière de placement. La politique de gestion du risque de placement offre un cadre conçu pour s'assurer que les activités de placement respectent la philosophie d'Investissements PSP en matière de risque et s'alignent sur la tolérance et les limites de son appétit à l'égard du risque. La politique de gestion du risque de placement complète également l'Énoncé sur les principes, normes et procédures de placement (l'« ÉPNP »), dont l'objectif est d'assurer une gestion efficace des risques de placement dans le cadre de la mise en œuvre des diverses stratégies de placement d'Investissements PSP. Les risques liés aux placements comprennent le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité.

7.1. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de variation de la valeur d'un placement attribuable à des résultats financiers défavorables découlant de facteurs qui influent sur la valeur, comme les fluctuations des prix du marché, les fluctuations dues à des facteurs propres au placement, la volatilité des cours des actions et des marchandises, des taux d'intérêt, des taux de change, ou d'autres facteurs touchant des titres similaires négociés sur le marché.

7.1.1. Mesure du risque de marché

La volatilité annualisée absolue pour l'ensemble du portefeuille est utilisée comme mesure principale du risque de marché. La volatilité absolue est une mesure statistique de l'ampleur des variations des rendements d'un placement ou d'un portefeuille de placements donné. Elle permet d'illustrer le potentiel de perte de valeur dans un placement ou un portefeuille de placements découlant des fluctuations des prix du marché.

Investissements PSP utilise les rendements des marchés sur une période de sept ans et sur un horizon de détention de douze mois pour calculer la volatilité absolue. En ce qui concerne les placements qui ne sont pas négociés activement, des titres ayant des caractéristiques de risque semblables sont utilisés pour calculer la volatilité absolue.

La volatilité absolue est valide, sur le plan statistique, dans des conditions normales de marché et ne tient pas particulièrement compte des pertes découlant d'événements marquants sur le marché. Elle suppose également que l'avenir se déroulera d'une manière semblable au passé. Par conséquent, si la conjoncture du marché varie grandement par rapport à la conjoncture passée, les pertes potentielles pourraient différer de celles qui avaient été estimées initialement.

Le tableau suivant présente la volatilité absolue pour l'ensemble du portefeuille, calculée en pourcentage des placements nets, à la fin de la période :

| | 31 mars 2018 (%) | 31 mars 2017 (%) |
|---------------------------|------------------------|------------------------|
| Volatilité absolue | 7,2 | 7,6 |

Méthodes de simulation de crises

Bien que la volatilité absolue soit une méthode très reconnue de mesure du risque, elle est complétée par d'autres méthodes de mesure du risque qui donnent un meilleur aperçu du risque de marché. Investissements PSP utilise donc des méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios pour évaluer l'incidence sur les résultats financiers de fluctuations inhabituelles des facteurs de risque. Ces méthodes servent à évaluer la sensibilité d'un portefeuille à divers facteurs de risque et aux principales hypothèses de modélisation. Dans le cadre de ces méthodes, les périodes de crise passées servent également à évaluer comment un portefeuille actuel se comporte en pareilles circonstances. En outre, les méthodes de simulation de crises et l'analyse de scénarios permettent d'évaluer la performance d'un nouveau produit de placement.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.2. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt a trait à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la juste valeur de l'actif net du compte de régime. Les durées jusqu'à l'échéance des catégories d'instruments financiers, qui figurent à la note 4.1, qui sont les plus exposées au risque de taux d'intérêt étaient les suivantes :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | | | | | |
|---|---------------|--------------|---------------|----------------|------------------|--------------|
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | De 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | Autres | Total |
| Trésorerie et titres du marché monétaire | – | – | – | – | 826 ^A | 826 |
| Obligations gouvernementales et obligations de sociétés | 252 | 601 | 379 | 249 | 158 ^B | 1 639 |
| Obligations indexées à l'inflation | – | 298 | 320 | 279 | – | 897 |
| Titres de créance privés | – | 104 | 508 | 112 | 301 ^C | 1 025 |
| Autres titres à revenu fixe | 1 | – | – | – | 1 ^B | 2 |
| Total des titres à revenu fixe | 253 | 1 003 | 1 207 | 640 | 1 286 | 4 389 |

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2017 | | | | | |
|--|---------------|--------------|---------------|----------------|------------------|--------------|
| | Moins de 1 an | De 1 à 5 ans | De 5 à 10 ans | Plus de 10 ans | Autres | Total |
| Trésorerie et titres du marché monétaire | – | – | – | – | 898 ^A | 898 |
| Obligations gouvernementales et obligations de sociétés ^D | 177 | 684 | 442 | 278 | 236 ^B | 1 817 |
| Obligations indexées à l'inflation | – | 131 | 208 | 221 | – | 560 |
| Titres de créance privés | 6 | 64 | 258 | – | 336 ^C | 664 |
| Autres titres à revenu fixe ^D | 1 | 2 | – | – | 2 ^B | 5 |
| Total des titres à revenu fixe | 184 | 881 | 908 | 499 | 1 472 | 3 944 |

^A En raison de leur échéance à court terme, ces placements ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt.

^B Certains titres à revenu fixe ne sont pas exposés de façon importante au risque de taux d'intérêt étant donné que leurs taux d'intérêt prescrits sont variables.

^C L'information liée à la durée jusqu'à l'échéance des placements dans des fonds et de certains placements détenus directement compris dans les titres de créance privés n'est pas disponible.

^D Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les billets à taux variable ont été sortis de la catégorie des autres titres à revenu fixe et présentés dans les obligations gouvernementales et obligations de sociétés afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés, les autres titres à revenu fixe dans la colonne « Autres » ayant été réduits de 236 millions \$ et les obligations gouvernementales et obligations de sociétés dans la colonne « Autres » ayant été augmentées du même montant.

La durée jusqu'à l'échéance des titres de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP est présentée à la note 8.2.

Certains des placements alternatifs, des conventions de revente de même que des contrats de dérivés présentés respectivement aux notes 4.1.4, 4.1.10 et 4.1.12 sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Cette exposition est prise en compte dans le calcul de la volatilité absolue dont il est question à la note 7.1.1.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.1. Risque de marché (suite)

7.1.3. Risque de change

Investissements PSP est exposée à un risque de change découlant de la détention de placements (c'est-à-dire la détention directe et indirecte de titres, de parts de fonds en gestion commune et de parts de sociétés en commandite) ou de passifs liés à des placements dans diverses devises. Les fluctuations de la valeur relative du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influencer positivement ou négativement sur la juste valeur des placements. Afin d'atténuer ce risque, Investissements PSP peut prendre des positions en devises au moyen de contrats de change à terme ou de swaps de devises.

Les expositions au risque de change sous-jacentes des placements nets du compte de régime s'établissaient comme suit à la date indiquée :

| Devise | 31 mars 2018 | | 31 mars 2017 | |
|--------------------------|--|-------------------------|--|-------------------------|
| | Juste valeur (en millions de dollars canadiens) | Pourcentage du total | Juste valeur (en millions de dollars canadiens) | Pourcentage du total |
| Dollar américain | 5 978 | 68,4 | 4 622 | 70,5 |
| Euro | 886 | 10,1 | 412 | 6,3 |
| Yen japonais | 258 | 3,0 | 240 | 3,6 |
| Livre sterling | 214 | 2,5 | 202 | 3,1 |
| Dollar australien | 191 | 2,2 | 85 | 1,3 |
| Won sud-coréen | 190 | 2,2 | 174 | 2,6 |
| Dollar de Hong Kong | 174 | 2,0 | 86 | 1,3 |
| Réal brésilien | 156 | 1,8 | 148 | 2,3 |
| Peso mexicain | 142 | 1,6 | 57 | 0,9 |
| Roupie indienne | 100 | 1,1 | 89 | 1,4 |
| Nouveau dollar taïwanais | 75 | 0,9 | 72 | 1,1 |
| Franc suisse | 58 | 0,7 | 68 | 1,0 |
| Autres | 315 | 3,5 | 304 | 4,6 |
| Total | 8 737 | 100,0 | 6 559 | 100,0 |

Au 31 mars 2018, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 1 696 millions \$ pour le compte de régime (1 065 millions \$ US, 185 millions €, 13 millions £, 2 millions de rands d'Afrique du Sud, 984 millions de pesos colombiens et 104 millions de pesos mexicains). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

Au 31 mars 2017, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient en outre des engagements libellés en devises de 1 465 millions \$ pour le compte de régime (909 millions \$ US, 151 millions €, 14 millions £, 2 millions de rands d'Afrique du Sud, 4 millions de réals brésiliens, 983 millions de pesos colombiens, 17 millions de pesos mexicains et 9 millions de dollars australiens). Ces engagements ne figurent pas dans le tableau des expositions au risque de change ci-dessus.

7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

7.2. Risque de crédit

Investissements PSP est exposée au risque de crédit, c'est-à-dire le risque de non-exécution par un débiteur sur lequel Investissements PSP compte pour satisfaire à ses obligations contractuelles ou financières, soit le risque qu'un émetteur de titres d'emprunt ou qu'une contrepartie à une opération sur instruments dérivés, à une transaction de prêt et d'emprunt de titres ou à une transaction sur des titres acquis en vertu de conventions de revente ne puisse satisfaire à ses obligations financières.

Le risque de crédit comprend le risque d'une détérioration de la solvabilité et le risque de concentration concerné. La surveillance du risque de crédit comporte l'évaluation de la cote de crédit de chaque émetteur et de chaque contrepartie effectuant des transactions avec Investissements PSP. Cette évaluation à l'égard d'émetteurs et de contreparties publics est fondée sur les renseignements fournis par quatre agences de notation reconnues. Chaque titre est classé sur la foi d'au moins deux cotes de crédit. Si les agences accordent des cotes différentes à un même titre, Investissements PSP se fondera sur la notation la plus faible. Pour les émetteurs privés, Investissements PSP attribue des cotes de crédit internes aux émetteurs et évalue les profils de risques combinés par rapport aux objectifs fixés. Pour attribuer des cotes de crédit aux émetteurs, Investissements PSP utilise des méthodes comparables à celles utilisées par des agences de notation reconnues.

Au 31 mars 2018, l'exposition maximale du compte de régime au risque de crédit s'élevait à 4 milliards \$ (4 milliards \$ au 31 mars 2017). Ce montant est présenté compte non tenu des biens détenus en garantie et des conventions de compensation qui ne sont pas admissibles à la compensation selon les IFRS. Le risque de crédit maximum exclut les garanties présentées à la note 15 ainsi que les placements dans des fonds classés dans les placements alternatifs à la note 4.1. Ces fonds détiennent des titres à revenu fixe parmi d'autres types d'instruments.

Dans le cadre de son suivi du risque de crédit, Investissements PSP produit un rapport périodique sur la concentration par cote de crédit pour les titres sensibles au crédit. Le tableau suivant présente la concentration du risque de crédit en fonction des cotes de crédit, à la date indiquée :

| Cote de crédit | 31 mars 2018 (%) | 31 mars 2017 (%) |
|--------------------------|------------------------|------------------------|
| AAA-AA | 51,2 | 54,2 |
| A | 20,9 | 20,0 |
| BBB | 2,5 | 4,5 |
| BB et moins | 24,4 | 19,9 |
| Aucune cote ^A | 1,0 | 1,4 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

^A Comprend des titres d'émetteurs et de contreparties publics qui ne sont pas cotés par des agences de notation du crédit ou qui sont cotés par une seule agence de notation du crédit.

7 — Gestion du risque lié aux placements

(suite)

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.1. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de crédit découlant de l'exposition actuelle ou potentielle liée à des transactions portant sur des contrats de dérivés, à des transactions portant sur des titres de prêt et d'emprunt et à des transactions portant sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres. Afin d'atténuer le risque de contrepartie, Investissements PSP exige des contreparties qu'elles fournissent des garanties adéquates et qu'elles répondent à ses exigences en matière de cote de crédit. Investissements PSP assure un suivi régulier des cotes de crédit de ses contreparties établies par des agences de notation du crédit reconnues. En ce qui concerne les contrats de dérivés, Investissements PSP peut mettre un terme à toute activité avec la plupart des contreparties dont la cote de crédit baisse en deçà de ses exigences.

En ce qui a trait aux instruments dérivés négociés hors cote, la politique d'Investissements PSP exige également que soit signée la convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (l'« ISDA ») avec toute contrepartie à un contrat de dérivés. Cette entente fournit l'encadrement contractuel régissant la manière dont doivent se dérouler les activités de négociation touchant toute une gamme de produits négociés hors cote. Dans le cas des instruments dérivés hors cote compensés, les activités de négociation entre les parties sont régies selon les modalités habituelles dans le cadre de telles transactions.

En tant que technique de limitation du risque de crédit, la convention-cadre de l'ISDA prévoit des dispositions exécutoires de compensation par liquidation en cas de défaut de l'une des contreparties. En outre, l'annexe sur le soutien des garanties (l'« ASG ») à la convention-cadre de l'ISDA permet à Investissements PSP de réaliser toute garantie qui lui est accordée en cas de défaillance de la contrepartie. L'ASG exige également d'Investissements PSP qu'elle fournisse une garantie supplémentaire si une telle garantie lui est demandée. Toutes les transactions assujetties à l'ASG portent sur des garanties en espèces, des titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure. L'ASG régit également l'échange de garanties lorsque l'exposition au crédit d'une contrepartie dépasse un seuil prédéterminé. Les contreparties sont, en règle générale, autorisées à vendre, à redonner en garantie ou à autrement utiliser les biens détenus en garantie. De même, dans le cas d'instruments dérivés hors cote compensés, des garanties sont requises en espèces, en titres de créance de qualité supérieure ou d'autres titres de qualité supérieure et peuvent être vendues, redonnées en garantie ou autrement utilisées. Investissements PSP ne vend pas, ne redonne pas en garantie ni n'utilise autrement les biens détenus en garantie sous forme de titres, mais réinvestit toutes les garanties en espèces relativement aux contrats de dérivés.

En ce qui concerne les transactions portant sur des contrats de prêt et d'emprunt de titres, ainsi que sur des conventions de rachat et des conventions de revente de titres, il existe des obligations de garantie pour atténuer le risque de contrepartie. Les obligations de garantie pour les programmes de prêt et d'emprunt de titres ainsi que les conventions de rachat et les conventions de revente de titres sont décrites aux notes 2.3.5 et 2.3.6.

L'information relative aux biens donnés en garantie par Investissements PSP et ses contreparties figure à la note 5.

Dans le cas du programme de prêt de titres, l'exposition d'Investissements PSP au risque de contrepartie est davantage atténuée puisque le gardien des valeurs prêtées assume le risque que la contrepartie ne pourra respecter les obligations liées à la garantie.

La direction assure la surveillance et l'atténuation du risque de contrepartie et applique une procédure exhaustive et rigoureuse à l'échelle d'Investissements PSP dans le cadre de son suivi et de sa gestion du risque de contrepartie. Ainsi, la direction mesure le risque de contrepartie en continu, évalue et assure le suivi de la qualité du crédit des contreparties actuelles, et veille à atténuer le risque de contrepartie par la gestion des garanties.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.2. Risque de crédit (suite)

7.2.2. Compensation

Investissements PSP est assujettie aux conventions-cadres de l'ISDA à l'égard de ses instruments financiers dérivés négociés hors cote, comme il a déjà été mentionné. Ces conventions contiennent des dispositions exécutoires de compensation par liquidation qui s'appliquent seulement en cas de défaut. Dans certains cas, ces conventions permettent la compensation. Lorsque les conditions de compensation étaient satisfaites, les instruments financiers ont été présentés selon leur montant net dans les états de la situation financière. Les conventions de rachat et les conventions de revente de titres, décrites aux notes 2.3.6 et 5, sont assujetties à des conventions similaires bien qu'elles ne soient pas compensées, les conditions de compensation n'étant pas satisfaites.

Les tableaux qui suivent présentent les actifs financiers et les passifs financiers susmentionnés :

Actifs financiers

| (en millions de dollars canadiens) | Montant brut des actifs financiers comptabilisés | Moins : Montant brut des passifs financiers comptabilisés et compensés | Montant net des actifs financiers présentés dans les états de la situation financière | Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière | | Montant net |
|------------------------------------|--|---|---|---|--|-------------|
| | | | | Passifs financiers comptabilisés | Biens détenus en garantie et non comptabilisés | |
| 31 mars 2018 | | | | | | |
| Conventions de revente | 136 | – | 136 ^A | 36 | 100 | – |
| Dérivés négociés hors cote | 67 | 3 | 64 ^B | 63 | – | 1 |
| Total | 203 | 3 | 200 | 99 | 100 | 1 |
| 31 mars 2017 | | | | | | |
| Conventions de revente | 193 | – | 193 ^A | 15 | 178 | – |
| Dérivés négociés hors cote | 61 | – | 61 ^B | 44 | 13 | 4 |
| Total | 254 | – | 254 | 59 | 191 | 4 |

Passifs financiers

| (en millions de dollars canadiens) | Montant brut des passifs financiers comptabilisés | Moins : Montant brut des actifs financiers comptabilisés et compensés | Montant net des passifs financiers présentés dans les états de la situation financière | Moins : Montants connexes non compensés dans les états de la situation financière | | Montant net |
|------------------------------------|---|--|--|---|---|-------------|
| | | | | Actifs financiers comptabilisés | Biens donnés en garantie et non décomptabilisés | |
| 31 mars 2018 | | | | | | |
| Conventions de rachat | 42 | – | 42 ^A | 36 | 6 | – |
| Dérivés négociés hors cote | 117 | 3 | 114 ^B | 63 | 51 | – |
| Total | 159 | 3 | 156 | 99 | 57 | – |
| 31 mars 2017 | | | | | | |
| Conventions de rachat | 80 | – | 80 ^A | 15 | 65 | – |
| Dérivés négociés hors cote | 59 | – | 59 ^B | 44 | 14 | 1 |
| Total | 139 | – | 139 | 59 | 79 | 1 |

^A Tel qu'il est décrit à la note 4.110.

^B Tel qu'il est décrit à la note 4.112.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'Investissements PSP ne puisse respecter ses obligations financières en temps opportun au moyen de liquidités suffisantes et facilement disponibles. La situation de l'encaisse d'Investissements PSP fait l'objet d'un contrôle quotidien. En règle générale, les placements en trésorerie, les titres du marché monétaire, les billets à taux variable, les obligations et les actions de sociétés ouvertes sont présumés être très liquides, car ils seront investis dans des titres qui sont négociés activement. La direction utilise les méthodes pertinentes de mesure et de contrôle du risque de liquidité afin de s'assurer que la société dispose des liquidités suffisantes pour satisfaire à ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. Un rapport sur la liquidité, qui prend en compte les flux de trésorerie futurs prévus, est dressé et présenté à la haute direction sur une base hebdomadaire. Cela permet d'assurer que les réserves d'encaisse sont suffisantes et disponibles pour financer les sorties de fonds prévues. En outre, Investissements PSP maintient des sources de liquidités suffisantes pour en faire usage en cas d'interruption des activités sur les marchés. Investissements PSP a la capacité de mobiliser des capitaux supplémentaires au moyen de son programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Ce programme permet à Investissements PSP d'émettre des billets à ordre à court terme et des billets à moyen terme. De l'information supplémentaire sur le recours au programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux est présentée à la note 8.2. En outre, Investissements PSP détient des facilités de crédit aux fins générales de la société. De l'information supplémentaire sur ces facilités de crédit est présentée à la note 8.1.

La valeur nominale des produits dérivés selon l'échéance est présentée à la note 4.1.12.

Passifs financiers

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2018, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 15 :

| (en millions de dollars canadiens) | Moins de 3 mois | De 3 à 12 mois | Plus de 1 an | Total |
|---|--------------------|-------------------|-----------------|----------------|
| Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés^A | | | | |
| Montants à payer liés à des transactions en cours | (84) | — | — | (84) |
| Intérêts à payer | (4) | — | — | (4) |
| Titres vendus à découvert | (477) | — | — | (477) |
| Garanties à payer | (259) | — | — | (259) |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | (42) | — | — | (42) |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | (343) | (116) | (426) | (885) |
| Fournisseurs et autres passifs | (11) | — | (8) | (19) |
| Total | (1 220) | (116) | (434) | (1 770) |
| (en millions de dollars canadiens) | Moins de 3 mois | De 3 à 12 mois | Plus de 1 an | Total |
| Instruments financiers liés à des produits dérivés | | | | |
| Actifs liés à des produits dérivés | 36 | 17 | 30 | 83 |
| Passifs liés à des produits dérivés ^A | (60) | (35) | (31) | (126) |
| Total | (24) | (18) | (1) | (43) |

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

7 — Gestion du risque lié aux placements (suite)

7.3. Risque de liquidité (suite)

Passifs financiers (suite)

Les tableaux suivants présentent la juste valeur des passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés ainsi que celle des instruments financiers liés à des produits dérivés, regroupés en fonction de leur échéance au 31 mars 2017, et compte non tenu de l'incidence des garanties et des indemnités mentionnées à la note 15:

| (en millions de dollars canadiens) | Moins de 3 mois | De 3 à 12 mois | Plus de 1 an | Total |
|---|--------------------|-------------------|-----------------|----------------|
| Passifs financiers autres que ceux liés à des produits dérivés^A | | | | |
| Montants à payer liés à des transactions en cours | (78) | – | – | (78) |
| Intérêts à payer | (3) | – | – | (3) |
| Titres vendus à découvert ^B | (306) | – | – | (306) |
| Garanties à payer ^B | (370) | – | – | (370) |
| Titres vendus en vertu de conventions de rachat | (80) | – | – | (80) |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | (419) | (90) | (275) | (784) |
| Fournisseurs et autres passifs | (11) | – | (5) | (16) |
| Total | (1 267) | (90) | (280) | (1 637) |

| (en millions de dollars canadiens) | Moins de 3 mois | De 3 à 12 mois | Plus de 1 an | Total |
|---|--------------------|-------------------|-----------------|----------|
| Instruments financiers liés à des produits dérivés | | | | |
| Actifs liés à des produits dérivés | 18 | 24 | 23 | 65 |
| Passifs liés à des produits dérivés ^A | (28) | (13) | (20) | (61) |
| Total | (10) | 11 | 3 | 4 |

^A Les passifs sont présentés selon la première des périodes pendant laquelle la contrepartie peut exiger le paiement.

^B Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les garanties à payer ont été sorties de la catégorie des titres vendus à découvert et présentées séparément dans le nouveau poste Garanties à payer afin de mieux refléter leur nature et leurs caractéristiques communes. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été ajustés à des fins d'uniformité.

8— Emprunts

8.1. Facilités de crédit

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, Investissements PSP a conclu une facilité de crédit renouvelable de 2 milliards \$ et une ligne de crédit à demande de 1 milliard \$ (collectivement, les « facilités de crédit »).

Les facilités de crédit servent aux fins générales de la société et sont offertes en dollars canadiens ou américains. Ces facilités de crédit sont assujetties aux modalités habituelles et sont consenties à des taux d'intérêt variables, notamment au taux préférentiel et au taux de base américain.

Aucun prélèvement n'avait été effectué sur ces facilités de crédit aux 31 mars 2018 et 2017.

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP comprend le placement privé de billets à ordre à court terme, de même que des billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP. Les fonds mobilisés sont principalement affectés au financement des placements sur les marchés privés. Ils sont garantis inconditionnellement et irrévocablement par Investissements PSP conformément à la politique de levier corporative.

Pour le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux, le montant maximum autorisé par le conseil d'administration s'établit à 10 % des placements nets plus la totalité de l'encours de la dette avec recours d'Investissements PSP au moment de l'émission. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, une limite combinée de 12 milliards \$ à l'égard de la composante des billets à ordre à court terme canadiens et américains a remplacé les limites distinctes de 3 milliards \$ pour les émissions au Canada, et de 5 milliards \$ US pour les émissions aux États-Unis de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Le programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux d'Investissements PSP respectait les limites autorisées par le conseil d'administration au cours des exercices clos les 31 mars 2018 et 31 mars 2017.

Le tableau suivant présente les échéances et la juste valeur des billets émis en vertu du programme de financement par emprunt sur les marchés des capitaux attribués au compte de régime à la date indiquée :

| | 31 mars 2018 | | 31 mars 2017 | |
|---|---|--------------|---|--------------|
| | Montants de capital payables à l'échéance | Juste valeur | Montants de capital payables à l'échéance | Juste valeur |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | |
| Billets à ordre à court terme libellés en dollars canadiens, portant intérêt entre 1,16 % et 1,85 % et venant à échéance de 26 à 364 jours (entre 0,57 % et 0,78 % et venant à échéance de 26 à 273 jours au 31 mars 2017) | 69 | 69 | 98 | 98 |
| Billets à ordre à court terme libellés en dollars américains, portant intérêt entre 1,39 % et 2,17 % et venant à échéance de 28 à 365 jours (entre 0,68 % et 1,16 % et venant à échéance de 30 à 266 jours au 31 mars 2017) | 391 | 390 | 411 | 411 |
| Billets à moyen terme de série 5, portant intérêt à 3,03 % par année et venant à échéance le 22 octobre 2020 | 72 | 74 | 36 | 38 |
| Billets à moyen terme de série 7, portant intérêt à 3,29 % par année et venant à échéance le 4 avril 2024 | 72 | 75 | 71 | 76 |
| Billets à moyen terme de série 8, portant intérêt à 1,34 % par année et venant à échéance le 18 août 2021 | 91 | 88 | 91 | 90 |
| Billets à moyen terme de série 9, portant intérêt à 2,09 % par année et venant à échéance le 22 novembre 2023 | 70 | 69 | 71 | 71 |
| Billets à moyen terme de série 10, portant intérêt à 1,73 % par année et venant à échéance le 21 juin 2022 | 124 | 120 | - | - |
| Total | 889 | 885 | 778 | 784 |

Les gains non réalisés sur les emprunts s'élevaient à 14 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (pertes non réalisées de 30 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017).

8— Emprunts (suite)

8.2. Financement par emprunt sur les marchés des capitaux (suite)

Les charges d'intérêts pour les exercices clos les 31 mars s'établissaient comme suit :

| (en milliers de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|------------------------------------|---------------|--------------|
| Billets à ordre à court terme | 5 608 | 3 657 |
| Billets à moyen terme | 8 387 | 6 055 |
| Total | 13 995 | 9 712 |

8.3. Rapprochement des passifs issus des activités de financement

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2018.

| (en millions de dollars canadiens) | Solde d'ouverture | Produits tirés des emprunts | Remboursement d'emprunts | Changements sans contrepartie de trésorerie | | Solde de clôture |
|--|-------------------|-----------------------------|--------------------------|---|------------------------------------|------------------|
| | | | | Gains de change | Gains de juste valeur ^A | |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | 784 | 1 978 | (1 863) | (3) | (11) | 885 |
| Facilités de crédit | - | 2 | (2) | - | - | - |
| Emprunts | 784 | 1 980 | (1 865) | (3) | (11) | 885 |

Le tableau suivant présente le rapprochement des passifs issus des activités de financement, ce qui comprend les changements résultant des flux de trésorerie, mais aussi les changements sans contrepartie de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2017.

| (en millions de dollars canadiens) | Solde d'ouverture | Produits tirés des emprunts | Remboursement d'emprunts | Changements sans contrepartie de trésorerie | | Solde de clôture |
|--|-------------------|-----------------------------|--------------------------|---|------------------------------------|------------------|
| | | | | Pertes de change | Gains de juste valeur ^A | |
| Financement par emprunt sur les marchés des capitaux | 643 | 1 919 | (1 808) | 33 | (3) | 784 |
| Emprunts | 643 | 1 919 | (1 808) | 33 | (3) | 784 |

^A Comprend les intérêts sur les billets à ordre à court terme, qui sont ajoutés au coût, lequel se rapproche de leur juste valeur.

9 — Capitaux propres

9.1. Droits prévus par la loi conférés au gouvernement du Canada

Les *Lois sur la pension* confèrent au gouvernement du Canada des droits sur l'actif net d'Investissements PSP réparti à chaque compte de régime aux fins décrites dans les *Lois sur la pension*. La répartition de l'actif net et du résultat global d'Investissements PSP à chaque compte de régime à une date donnée est fondée sur la politique de répartition décrite à la note 12.

9.2. Transferts de fonds

Investissements PSP a reçu des transferts de fonds du gouvernement du Canada de 280 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (251 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017) pour le Fonds. Les fonds ainsi transférés ont été comptabilisés dans le compte de régime.

10 — Charges liées aux placements

Les charges liées aux placements attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|-----------|-----------|
| Charges d'intérêts | 15 | 11 |
| Coûts de transaction | 10 | 10 |
| Frais de gestion externe des placements ^A | 3 | 2 |
| Autres (montant net) | 4 | 3 |
| Total | 32 | 26 |

^A Comprennent les montants engagés relativement à des placements sur les marchés publics qui sont payés directement par Investissements PSP. D'autres frais sont payés par certains placements dans des fonds en gestion commune classés en tant que placements alternatifs, lesquels ont totalisé 12 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (11 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des fonds.

De même, les frais de gestion liés aux placements sur les marchés privés et les titres de créance privés ne sont pas payés directement par Investissements PSP. Ces frais, qui varient en règle générale entre 0,1 % et 2,5 % du montant total investi ou engagé, se sont élevés à 23 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2018 (22 millions \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2017). Ces frais sont intégrés dans la juste valeur des placements.

11 — Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation attribuées au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars comprenaient les éléments suivants :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|--|---------------|---------------|
| Salaires et avantages du personnel | 19 045 | 15 234 |
| Honoraires de consultation et de services professionnels | 5 231 | 4 464 |
| Locaux et matériel | 1 863 | 1 518 |
| Données de marché et applications commerciales | 2 287 | 1 933 |
| Amortissement des immobilisations corporelles | 2 241 | 2 216 |
| Droits de garde | 331 | 282 |
| Autres charges d'exploitation | 1 679 | 1 218 |
| Total | 32 677 | 26 865 |

12 — Répartition du résultat global

La répartition du résultat global d'Investissements PSP entre les comptes de régime se détaille comme suit :

12.1. Revenu de placement

Le revenu de placement est réparti proportionnellement en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où le revenu est gagné.

12.2. Charges

Selon la Loi, les coûts d'exploitation d'Investissements PSP doivent être imputés aux comptes de régime. Aux termes du paragraphe 4(3) de la Loi, le président du Conseil du Trésor détermine à quel compte de régime ces coûts seront imputés, de concert avec le ministre de la Défense nationale et le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Une politique de répartition a été élaborée afin d'imputer à chaque compte de régime les coûts directs des activités de placement, soit les frais de gestion externe de placement et les droits de garde, en fonction des placements nets de chaque compte de régime au moment où les charges sont engagées.

Pour les exercices clos les 31 mars, les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global, excluant les coûts directs des activités de placement mentionnés ci-dessus, ont été répartis au prorata du montant annuel des placements nets de chaque compte de régime, comme suit :

| (%) | 2018 | 2017 |
|--|--------------|--------------|
| Compte du régime de pension de la fonction publique | 72,6 | 72,5 |
| Compte du régime de pension des Forces canadiennes | 19,7 | 19,7 |
| Compte du régime de pension de la Gendarmerie royale du Canada | 7,2 | 7,3 |
| Compte du régime de pension de la Force de réserve | 0,5 | 0,5 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Les charges, réglées par Investissements PSP au moyen d'avances du compte du régime de pension de la fonction publique, sont remboursées trimestriellement par les autres comptes de régime.

13 — Transactions entre parties liées

13.1. Certaines entités émettrices

Comme il est mentionné à la note 2.1, les participations dans des filiales non consolidées, des entités émettrices contrôlées conjointement et des entreprises associées sont comptabilisées à la JVRN. Les transactions conclues entre Investissements PSP et ces entités ou les filiales de ces entités sont des transactions entre parties liées. Investissements PSP réalise des transactions de placement avec ces parties liées dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1, ainsi que des garanties, des indemnités et des engagements décrits respectivement aux notes 15 et 16. Comme les soldes liés à toutes les transactions de placement sont évalués à la JVRN, ces transactions réalisées avec des parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles réalisées avec des parties non liées.

Les transactions réalisées entre Investissements PSP et ses filiales consolidées ainsi que les soldes connexes sont éliminés et, par conséquent, ne sont pas présentés dans la présente note.

13.2. Le gouvernement du Canada et les entités liées au gouvernement

Puisque Investissements PSP est une société de la Couronne, comme il est mentionné à la note 1, elle est considérée comme étant liée au gouvernement du Canada, ainsi qu'à d'autres entités qui sont sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable du gouvernement du Canada (collectivement, les « entités liées au gouvernement »).

i) Gouvernement du Canada

Les seules transactions réalisées entre Investissements PSP et le gouvernement du Canada sont les transferts de fonds décrits à la note 9.2.

ii) Entités liées au gouvernement

Investissements PSP peut conclure des transactions de placement avec des entités liées au gouvernement dans le cours normal de ses activités, notamment dans le cadre des placements sur les marchés privés et de certains placements dans des titres à revenu fixe décrits à la note 4.1. Ces transactions de placement sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui peuvent s'appliquer aux transactions entre parties non liées et sont assujetties aux mêmes processus internes. À cet égard, les transactions avec ces parties liées ont la même incidence sur l'actif net et le résultat global que celles avec des parties non liées. Par conséquent, Investissements PSP se prévaut de l'exemption aux termes de l'IAS 24, *Parties liées*, qui lui permet de ne pas présenter des informations spécifiques sur les transactions conclues avec ces entités liées au gouvernement et les soldes liés à ces transactions.

13.3. Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont liés à Investissements PSP. Les principaux dirigeants désignent les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités d'Investissements PSP, directement ou indirectement, soit les membres du conseil d'administration, l'équipe de la haute direction et les dirigeants nommés par le conseil d'Investissements PSP. La rémunération des principaux dirigeants attribuée au compte de régime pour les exercices clos les 31 mars a été comptabilisée dans les états du résultat global et se présente comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 2018 | 2017 |
|---|--------------|--------------|
| Rémunération et autres avantages du personnel à court terme | 1 435 | 1 167 |
| Rémunération et autres avantages du personnel à long terme | 348 | 572 |
| Total | 1 783 | 1 739 |

Comme il est indiqué à la note 15, Investissements PSP pourrait également être tenue d'indemniser certains des principaux dirigeants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de certains aspects de leurs fonctions.

14 — Gestion du capital

En tant que société de placement, Investissements PSP poursuit les objectifs suivants en ce qui a trait à la gestion de son capital :

- Investir les transferts de fonds, selon ce qui est énoncé à la note 9.2, dans le meilleur intérêt des contributeurs et des bénéficiaires en vertu des *Lois sur la pension*. Les fonds reçus sont investis dans le but de réaliser un rendement optimal sans s'exposer à un risque de perte indu, en tenant compte du financement, des politiques et des exigences des régimes constitués en vertu des *Lois sur la pension* et de la capacité des régimes à respecter leurs obligations financières. Les fonds sont également investis conformément à la politique de gestion du risque lié aux placements dont il est question à la note 7.
- Conserver une cote de crédit lui assurant l'accès aux marchés des capitaux au meilleur coût. Par l'intermédiaire de PSP Capital Inc. et de ses politiques en matière d'endettement, Investissements PSP a la possibilité de mobiliser des capitaux au moyen de l'émission de billets à ordre à court terme et de billets à moyen terme. La note 8.2 présente de l'information relative au financement par emprunt sur les marchés des capitaux, et la note 7.3 présente de l'information sur la situation d'Investissements PSP en matière de liquidité.

La structure du capital d'Investissements PSP se compose des transferts de fonds et du financement par emprunt sur les marchés des capitaux. Investissements PSP n'est soumise à aucune restriction imposée de l'extérieur à l'égard du capital.

15 — Garanties et indemnités

Investissements PSP fournit une indemnisation à ses administrateurs, à ses dirigeants, à ses vice-présidents et à certains de ses représentants qui sont appelés à siéger à des conseils d'administration (ou à des organes similaires) ou à des conseils consultatifs en matière de placement (ou à des organes similaires) d'entités dans lesquelles Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement ont effectué un placement ou ont une participation financière. Par conséquent, mais sous réserve des dispositions de la Loi, Investissements PSP pourrait être tenue d'indemniser ces représentants à l'égard des coûts engagés par suite de réclamations, de poursuites ou de litiges relativement à l'exercice de leurs fonctions, sauf dans les cas où la responsabilité de ces représentants est attribuable au fait qu'ils n'ont pas agi avec intégrité et de bonne foi. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Dans certains cas, Investissements PSP fournit aussi une indemnisation à des tiers dans le cours normal de ses activités. Par conséquent, Investissements PSP peut être tenue d'indemniser ces tiers en lien avec la réalisation de leurs obligations contractuelles. À ce jour, Investissements PSP n'a pas reçu de réclamation ni effectué de paiement relativement à de telles indemnités.

Investissements PSP garantit de façon inconditionnelle et irrévocable toutes les facilités de crédit ainsi que tous les billets à ordre à court terme et les billets à moyen terme émis par PSP Capital Inc., tel qu'il est décrit à la note 8.

Dans le cadre de certaines transactions de placement, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont fourni des garanties, accordé des indemnités ou émis des lettres de crédit à des tiers, les plus importantes étant les suivantes :

- Aux 31 mars 2018 et 2017, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient convenu d'offrir une garantie et, dans certains cas, d'accorder une indemnisation à l'égard du respect des exigences imposées à certaines entités détenues en vertu d'ententes contractuelles. La majorité de ces ententes sont des accords d'emprunt. Dans l'éventualité d'une défaillance en vertu de ces ententes, à recours limité dans certains cas, Investissements PSP ou ses filiales qui sont des entités d'investissement pourraient devoir assumer des obligations jusqu'à concurrence de 2 550 millions \$ au 31 mars 2018 (2 077 millions \$ au 31 mars 2017), dont un montant de 185 millions \$ a été attribué au compte de régime (151 millions \$ au 31 mars 2017), plus les intérêts et autres frais connexes applicables. Au 31 mars 2018, les accords d'emprunt venaient à échéance entre novembre 2018 et novembre 2029 (entre mai 2017 et septembre 2028 au 31 mars 2017).
- De plus, Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement avaient émis des lettres de crédit d'un montant total de 53 millions \$ au 31 mars 2018 (35 millions \$ au 31 mars 2017), dont un montant de 4 millions \$ a été attribué au compte de régime (3 millions \$ au 31 mars 2017) relativement à des transactions de placement.

16 — Engagements

Investissements PSP et ses filiales qui sont des entités d'investissement ont convenu de conclure des transactions de placement qui seront financées au cours des exercices à venir conformément à des modalités convenues. La portion des engagements d'Investissements PSP qui aurait été prise en charge par le compte de régime était comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) | 31 mars 2018 | 31 mars 2017 |
|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| Actions étrangères | – | – |
| Placements immobiliers | 166 | 205 |
| Placements privés | 823 | 657 |
| Placements en infrastructures | 282 | 272 |
| Placements en ressources naturelles | 33 | 55 |
| Titres de créance privés | 273 | 226 |
| Placements alternatifs | 162 | 90 |
| Total | 1 739 | 1 505 |

Le financement des engagements susmentionnés peut être demandé à diverses dates jusqu'en 2035 au 31 mars 2018 (jusqu'en 2035 au 31 mars 2017).